Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2023(INI)

4.3.2025

AMENDEMENTS
1 - 324

Projet de rapport
Nacho Sánchez Amor
(PE767.988v01-00)

Rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Turquie
(2025/2023(INI))

Amendement 1
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du 23 juin 2022 ***et*** du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,	— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du ***30 juin 2023, du*** 23 juin 2022***,*** du 24 juin 2021 ***et du 12 décembre 2019***, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,

Or. en

Amendement 2
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,	– vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024***, du 30 juin 2023***, du 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,

Or. el

Amendement 3
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du	— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du ***30 juin 2023, du*** 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les

Conseil et du Conseil européen sur le sujet,	précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,

Or. en

Amendement 4
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,	— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du ***30 juin 2023, du*** 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,

Or. en

Amendement 5
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,	— vu les conclusions du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024, du ***30 juin 2023, du*** 23 juin 2022 et du 24 juin 2021, ainsi que toutes les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen sur le sujet,

Or. en

Amendement 6
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la position commune 2008/944/PESC concernant les exportations d'armes qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne ou d'agression contre des États tiers,

Or. en

Amendement 7
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'adhésion de la Turquie au Conseil de l'Europe et à l'OTAN,

Or. en

Amendement 8
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'accord entre l'Union européenne et la République de Turquie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier (accord de réadmission UE-Turquie),

Or. en

Amendement 9
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution

Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'accord entre l'Union européenne et la République de Turquie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier (accord de réadmission UE-Turquie),

Or. en

Amendement 10
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005,	– vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005 ***et le mandat qu'il contient, selon lequel, comme c'est le cas pour tous les pays candidats, l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne dépend, entre autres, du plein respect des critères de Copenhague et de la normalisation de ses relations avec tous les États membres de l'Union, y compris la République de Chypre***,

Or. el

Amendement 11
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005,	— vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005 ***et le mandat y inclus, selon lequel l'adhésion de la Turquie à l'Union dépend, entre***

autres choses, du plein respect des critères de Copenhague, comme pour tous les pays candidats, et de l'harmonisation de ses relations avec tous les pays membres de l'Union, y compris la République de Chypre,

Or. en

Amendement 12
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005,	— vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005 ***et le mandat y inclus, selon lequel l'adhésion de la Turquie à l'Union dépend, entre autres choses, du plein respect des critères de Copenhague, comme pour tous les pays candidats, et de l'harmonisation de ses relations avec tous les pays membres de l'Union, y compris la République de Chypre***,

Or. en

Amendement 13
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005,	— vu le cadre pour les négociations avec la Turquie du 3 octobre 2005 ***ainsi que le plein respect des critères de Copenhague, qui demeure un prérequis à la réussite de tout processus d'adhésion***,

Or. en

Amendement 14
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de la Communauté européenne et des États membres du 21 septembre 2005, à la suite de la déclaration faite par la Turquie lors de sa signature, le 29 juillet 2005, du protocole additionnel à l'accord d'Ankara, qui dispose notamment que la reconnaissance de tous les États membres est une composante nécessaire des négociations, et vu la nécessité pour la Turquie d'harmoniser ses relations avec tous les États membres ainsi que de mettre pleinement en œuvre le protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres en éliminant tous les obstacles à la libre circulation des marchandises sans restriction ni discrimination,

Or. en

Amendement 15
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de la Communauté européenne et des États membres du 21 septembre 2005, à la suite de la déclaration faite par la Turquie lors de sa signature, le 29 juillet 2005, du protocole additionnel à l'accord d'Ankara, qui dispose notamment que la reconnaissance de tous les États membres est une composante nécessaire des

négociations, et vu la nécessité pour la Turquie d'harmoniser ses relations avec tous les États membres ainsi que de mettre pleinement en œuvre le protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres en éliminant tous les obstacles à la libre circulation des marchandises sans restriction ni discrimination,

Or. en

Amendement 16
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de la Communauté européenne et des États membres du 21 septembre 2005, à la suite de la déclaration unilatérale faite par la Turquie lors de la signature, le 29 juillet 2005, du protocole d'Ankara, qui dispose que la reconnaissance de tous les États membres est une composante nécessaire des négociations et que la Turquie doit normaliser ses relations avec tous les États membres et mettre pleinement en œuvre le protocole additionnel d'Ankara à l'égard de tous les États membres en éliminant tous les obstacles à la libre circulation des marchandises sans restriction ni discrimination,

Or. en

Amendement 17
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de ce qui était alors la Communauté européenne et des États membres du 21 septembre 2005, à la suite de la déclaration faite par la Turquie lors de sa signature, le 29 juillet 2005, du protocole additionnel à l'accord d'Ankara, qui dispose notamment que la reconnaissance de tous les États membres est une composante nécessaire des négociations, ainsi que la mise en œuvre intégrale du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres en éliminant tous les obstacles à la libre circulation des marchandises sans restriction ni discrimination,

Or. en

Amendement 18
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de ce qui était alors la Communauté européenne et des États membres du 21 septembre 2005, à la suite de la déclaration faite par la Turquie lors de sa signature, le 29 juillet 2005, du protocole additionnel à l'accord d'Ankara, qui dispose notamment que la reconnaissance de tous les États membres est une composante nécessaire des négociations, ainsi que la mise en œuvre intégrale du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres en éliminant tous les obstacles à la libre circulation des marchandises sans restriction ni discrimination,

Or. en

Amendement 19
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les conclusions du Conseil de décembre 2006 et mars 2020, et les conclusions de la présidence du Conseil européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993, également connues sous le nom de critères de Copenhague,

Or. en

Amendement 20
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les conclusions du Conseil sur l'élargissement du 17 décembre 2024 et du 12 décembre 2023,

Or. en

Amendement 21
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les conclusions du Conseil de 2018, 2019, 2021 et 2022, selon lesquelles les négociations d'adhésion avec la Turquie sont effectivement au point mort, qu'il n'est possible d'envisager l'ouverture ou la clôture d'aucun autre

chapitre et qu'il n'est pas prévu de travaux supplémentaires en vue de moderniser l'union douanière UE-Turquie,

Or. en

Amendement 22
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution 2459 (2022) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2022 intitulée «Respect des obligations et engagements de la Türkiye» et le rapport connexe de son comité de suivi du 14 septembre 2022,

Or. en

Amendement 23
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le droit international de la mer et la Convention des Nations unies sur le droit de la mer qui contient des principes de droit international coutumier juridiquement contraignants pour tous les États, même s'ils n'en sont pas signataires, y compris la Turquie,

Or. en

Amendement 24
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 29 février 2024 sur l'approfondissement de l'intégration européenne dans la perspective des futurs élargissements,

Or. en

Amendement 25
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Visa 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le cadre de mesures restrictives établi par l'Union le 11 novembre 2019, en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale, qui a été renouvelé le 12 novembre 2020 et le 12 novembre 2021 et, plus récemment, par la décision (PESC) 2024/2936 du Conseil du 25 novembre 2024,

Or. en

Amendement 26
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM),

Or. en

Amendement 27
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Visa 7

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu ***la communication conjointe*** de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Conseil européen du 29 novembre 2023 intitulée «État des lieux en ce qui concerne les relations politiques, économiques et commerciales entre l'UE et la Turquie» (JOIN(2023)0050),	— vu ***les communications conjointes*** de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Conseil européen du 29 novembre 2023 ***et du 22 mars 2021*** intitulée «État des lieux en ce qui concerne les relations politiques, économiques et commerciales entre l'UE et la Turquie» (JOIN(2023)0050***) et (JOIN(2021)0008***),

Or. en

Amendement 28
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu la communication de la Commission du ***26 septembre 2023*** intitulée «***Septième*** rapport annuel sur la facilité en faveur des réfugiés en Turquie» (***COM(2023)0543***),	— vu la communication de la Commission du ***19 décembre 2024*** intitulée «***Huitième*** rapport annuel sur la facilité en faveur des réfugiés en Turquie» (***COM(2024)0593 final***),

Or. en

Amendement 29
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu le cadre de mesures restrictives établi par l'Union le 11 novembre 2019 en réponse aux activités de forage illégales menées par la Turquie en Méditerranée orientale, tel que récemment renouvelé par la décision (PESC) 2024/2936 du Conseil du 25 novembre 2024 modifiant la décision (PESC) 2019/1894 concernant des mesures restrictives en raison des forages et des activités non autorisés de la Turquie en Méditerranée orientale,

Or. el

Amendement 30
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le cadre de mesures restrictives établi par l'Union le 11 novembre 2019, en réponse aux activités de forage illégales de la Turquie en Méditerranée orientale, tel que récemment renouvelé par la décision du Conseil (PESC) 2024/2936 du 25 novembre 2024, modifiant la décision (PESC) 2019/1894 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale,

Or. en

Amendement 31
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le cadre de mesures restrictives

établi par l'Union le 11 novembre 2019, en réponse aux activités de forage illégales de la Turquie en Méditerranée orientale, tel que récemment renouvelé par la décision du Conseil (PESC) 2024/2936 du 25 novembre 2024, modifiant la décision (PESC) 2019/1894 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale,

Or. en

Amendement 32
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le cadre de mesures restrictives établi par l'Union le 11 novembre 2019, en réponse aux activités de forage illégales de la Turquie en Méditerranée orientale, tel que récemment renouvelé par la décision du Conseil (PESC) 2024/2936 du 25 novembre 2024, modifiant la décision (PESC) 2019/1894 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale,

Or. en

Amendement 33
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution 2459 (2022) de

l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2022 intitulée «Respect des obligations et engagements de la Türkiye»,

Or. en

Amendement 34
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le rapport spécial de 2024 de la Cour des comptes européenne intitulé «La facilité en faveur des réfugiés en Turquie»,

Or. en

Amendement 35
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution 2459 (2022) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2022 intitulée «Respect des obligations et engagements de la Türkiye» et le rapport connexe de son comité de suivi du 14 septembre 2022,

Or. en

Amendement 36
Tomasz Froelich

Proposition de résolution

Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu l'article 46 de la convention européenne des droits de l'homme, qui dispose que les hautes parties contractantes s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans les litiges auxquels elles sont parties, et l'obligation qui en découle pour la Turquie de se conformer à tous les arrêts de la CEDH,	***supprimé***

Or. en

Amendement 37
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu l'article 46 de la convention européenne des droits de l'homme, qui dispose que les hautes parties contractantes s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans les litiges auxquels elles sont parties, et l'obligation qui en découle pour la Turquie de se conformer à tous les arrêts de la CEDH,	— vu l'article 46 de la convention européenne des droits de l'homme, qui dispose que les hautes parties contractantes s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans les litiges auxquels elles sont parties, et l'obligation qui en découle pour la Turquie de se conformer à tous les arrêts de la CEDH ***ainsi que de toutes les juridictions européennes***,

Or. en

Amendement 38
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur Chypre, y compris la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, qui réaffirme la souveraineté de la République de Chypre, la résolution 550 (1984) du 11 mai 1984 sur les actions sécessionnistes à Chypre et la résolution 789 (1992) du 25 novembre 1992 exhortant toutes les parties concernées par la question chypriote à s'engager en faveur des mesures de confiance énoncées dans la résolution, selon laquelle sont inadmissibles les tentatives d'installation, dans une partie quelconque de Varosha, de personnes autres que les habitants de ce secteur et qui demande que ledit secteur soit placé sous l'administration des Nations Unies,

Or. en

Amendement 39
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur Chypre, y compris la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, qui réaffirme la souveraineté de la République de Chypre, la résolution 550 (1984) du 11 mai 1984 sur les actions sécessionnistes à Chypre et la résolution 789 (1992) du 25 novembre 1992 exhortant toutes les parties concernées par la question chypriote à s'engager en faveur des mesures de confiance énoncées dans la résolution, selon laquelle sont inadmissibles les tentatives d'installation, dans une partie quelconque de Varosha, de personnes autres que les habitants de

ce secteur et qui demande que ledit secteur soit placé sous l'administration des Nations Unies,

Or. en

Amendement 40
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur Chypre, y compris la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, qui confirme la souveraineté de la République de Chypre, et la résolution 550 (1984) du 11 mai 1984 sur les actions sécessionnistes à Chypre, selon laquelle les tentatives d'installation dans une partie quelconque de Varosha sont inacceptables,

Or. el

Amendement 41
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les déclarations du VP/HR Josep Borrell sur les tentatives de légitimation de l'entité sécessionniste chypriote turque, du 7 novembre 2024, et sur la participation du Premier ministre Orbán au sommet informel de l'Organisation des États turcophones, du 6 juillet 2024,

Or. en

Amendement 42
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les déclarations du VP/HR Josep Borrell sur les tentatives de légitimation de l'entité sécessionniste chypriote turque, du 7 novembre 2024, et sur la participation du Premier ministre Orbán au sommet informel de l'Organisation des États turcophones, du 6 juillet 2024,

Or. en

Amendement 43
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui codifie le droit international coutumier, juridiquement contraignant pour tous les États,

Or. el

Amendement 44
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM),

qui codifie le droit international coutumier, juridiquement contraignant pour tous les États,

Or. en

Amendement 45
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui codifie le droit international coutumier, juridiquement contraignant pour tous les États,

Or. en

Amendement 46
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu, en particulier, l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) du 10 mai 2001,

Or. el

Amendement 47
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 10

Proposition de résolution	*Amendement*

— vu les résolutions du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur le sujet,	— vu les résolutions du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur le sujet, ***y compris la résolution intérimaire du 16 septembre 2021 intitulée «Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme – Chypre c. Turquie»,***

Or. en

Amendement 48
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Malik Azmani

Proposition de résolution
Visa 11

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le rapport ***2024*** «Freedom in the World» publié par Freedom House,	— vu le rapport ***2025*** «Freedom in the World» publié par Freedom House,

Or. en

Amendement 49
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Malik Azmani

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le rapport mondial de 2024 sur l'écart entre les hommes et les femmes, publié par le Forum économique mondial,

Or. en

Amendement 50
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de l'UNESCO du 10 juillet 2020 sur Sainte-Sophie, monument du patrimoine mondial à Istanbul, et les décisions 44 COM 7B.58 (2021) et 45 COM 7B.58 (2023) correspondantes du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, respectivement adoptées lors de ses 44e et 45e sessions,

Or. en

Amendement 51
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de l'UNESCO du 10 juillet 2020 sur Sainte-Sophie (Istanbul), et les décisions 44 COM 7B.58 (2021) et 45 COM 7B.58 (2023) correspondantes du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, adoptées respectivement lors de ses 44e et 45e sessions,

Or. en

Amendement 52
Željana Zovko

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration de l'UNESCO du 10 juillet 2020 sur Sainte-Sophie,

Or. en

Amendement 53
Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Visa 15

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu ses résolutions antérieures sur la Turquie, notamment celles du 13 septembre 2023 sur le rapport 2022 de la Commission concernant la Turquie[1], du 7 juin 2022 sur les rapports 2021 de la Commission concernant la Turquie[2]et du 26 novembre 2020 sur l'escalade des tensions à Varosha à la suite des mesures illégales prises par la Turquie, ainsi que la nécessité de rouvrir les pourparlers de toute urgence[3],	— vu ses résolutions antérieures sur la Turquie, notamment celles du ***15 avril 2015 sur le centenaire du génocide arménien, du*** 13 septembre 2023 sur le rapport 2022 de la Commission concernant la Turquie[1], du 7 juin 2022 sur les rapports 2021 de la Commission concernant la Turquie[2] et du 26 novembre 2020 sur l'escalade des tensions à Varosha à la suite des mesures illégales prises par la Turquie, ainsi que la nécessité de rouvrir les pourparlers de toute urgence[3],
[1] JO C, C/2024/1760 du 22.3.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/1760/oj.	[1] JO C, C/2024/1760 du 22.3.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/1760/oj.
[2] JO C 493 du 27.12.2022, p. 2.	[2] JO C 493 du 27.12.2022, p. 2.
[3] JO C 425 du 20.10.2021, p. 143.	[3] JO C 425 du 20.10.2021, p. 143.

Or. en

Amendement 54
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur Chypre, y compris la résolution 186 (1964) qui réaffirme la continuité de la République de Chypre, les résolutions 541 (1983) et 550 (1984) sur les actions sécessionnistes à Chypre, et la

résolution 789 (1992) exhortant toutes les parties concernées par la question chypriote à s'engager en faveur des mesures de confiance qui y sont prévues, selon laquelle sont inadmissibles les tentatives d'installation, dans une partie quelconque de Varosha, de personnes autres que les habitants de ce secteur et qui demande que ledit secteur soit placé sous l'administration des Nations unies,

Or. en

Amendement 55
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les principes fondamentaux du droit international, la charte des Nations unies, l'accord de haut niveau de 1979 entre les dirigeants des deux communautés, ainsi que les résolutions correspondantes du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment les résolutions 541 (1983), 550 (1984), 789 (1992) et 2537 (2020),

Or. el

Amendement 56
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu ses résolutions précédentes, notamment celle du 15 avril 2015 sur le centenaire du génocide arménien et celle du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et

arrêtés,

Or. el

Amendement 57
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu ses résolutions antérieures, en particulier celle du 15 avril 2015 sur le centenaire du génocide arménien et celle du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés,

Or. en

Amendement 58
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 15 avril 2015 sur le centenaire du génocide arménien,

Or. en

Amendement 59
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le refus de la Turquie de signer la convention des Nations unies de 1982

sur le droit de la mer (CNUDM),

Or. el

Amendement 60
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés,

Or. en

Amendement 61
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Visa 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution intérimaire du 2 décembre 2021 sur l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Selahattin Demirtaş c. Turquie (nº 2),

Or. en

Amendement 62
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Visa 16

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu sa résolution du 5 mai 2022 sur le cas d'Osman Kavala en Turquie[4],	***supprimé***

[4] ***JO C 465 du 6.12.2022, p. 112.***

Or. en

Amendement 63
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Visa 17

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu sa résolution du 10 octobre 2024 sur le cas de Bülent Mumay en Turquie[5],	— vu sa résolution du ***5 mai 2022 sur le cas d'Osman Kavala en Turquie et sa résolution du*** 10 octobre 2024 sur le cas de Bülent Mumay en Turquie[5]***; et sa résolution du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés***,
[5] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2024)0018.	[5] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2024)0018.

Or. en

Amendement 64
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev, Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution du Parlement européen du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés (2025/2546(RSP));

Or. en

Amendement 65

Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés,

Or. en

Amendement 66
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés,

Or. en

Amendement 67
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés,

Or. fr

Amendement 68
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la visite de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen à Ankara en décembre 2024,

Or. en

Amendement 69
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution du Parlement européen du 13 février 2025 sur les récents cas de maires turcs démis de leurs fonctions et arrêtés (2025/2546(RSP));

Or. en

Amendement 70
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le protocole nº 10 du traité d'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne,

Or. el

Amendement 71
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc;	A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc; ***que les négociations d'adhésion à l'Union sont au point mort depuis 2018, en raison de la détérioration de l'état de droit et de la démocratie en Turquie; que la Turquie doit démontrer de manière crédible son engagement en faveur de relations plus étroites et d'un alignement sur l'Union;***

Or. en

Amendement 72
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc;	A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc; ***que les négociations d'adhésion à l'Union sont au point mort depuis 2018, en raison de la détérioration de l'état de droit et de la démocratie en Turquie; que la Turquie doit démontrer de manière crédible son engagement en faveur de relations plus étroites et d'un alignement sur l'Union;***

Or. en

Amendement 73
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc;	A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc; ***considérant néanmoins que les réalités géographiques et historiques de même que les différences culturelles et religieuses entre la Turquie et les pays européens ne permettent pas une adhésion de la Turquie à l'Union;***

Or. fr

Amendement 74
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc;	A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc***, déclaration qui est en totale contradiction avec le fait que la Turquie occupe un territoire de l'Union à Chypre, en violation de toutes les règles du droit international***;

Or. el

Amendement 75
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc;	A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc ***bien que la distance entre les valeurs et les intérêts de la Turquie et de l'Union ne cesse de croître***;

Or. en

Amendement 76
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc;	A. considérant que la Turquie reste candidate à l'adhésion à l'Union***, continue d'être un partenaire stratégique pour celle-ci*** et que l'adhésion à l'Union reste l'objectif politique déclaré à plusieurs reprises par le gouvernement turc;

Or. en

Amendement 77
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la Turquie a apporté un soutien politique, financier et logistique à des groupes islamistes liés aux Frères musulmans; que l'antisémitisme est un élément central de la doctrine idéologique des Frères musulmans;

Or. en

Amendement 78
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que les médias d'État turcs, tels que TRT et l'agence Anadolu, n'ont cessé de diffuser des contenus promouvant des théories du complot et un discours antisémites;

Or. en

Amendement 79
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union;	B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union; ***que le statut de pays candidat suppose une volonté de se rapprocher progressivement de l'acquis de l'Union et de s'y aligner à tous égards, y compris les valeurs, les intérêts, les normes et les politiques, de respecter et de remplir les critères de Copenhague, de s'aligner sur les politiques et les objectifs de l'Union et de nouer et entretenir sans distinctions des relations de bon voisinage avec l'Union et tous ses États membres; qu'une analyse des rapports de l'Union de ces dernières années révèle que la Turquie reste très éloignée des valeurs et du cadre normatif de l'Union, un écart qui tend même à se creuser dans des domaines fondamentaux tels que le respect du droit international, l'état de droit, les droits de l'homme, les***

libertés individuelles, les droits civils et la liberté d'expression ainsi que les relations de bon voisinage et la coopération régionale; que les liens entre la société civile et les forces pro-démocratiques turques et l'Union demeurent vivaces, car l'Union s'engage largement pour soutenir les organisations et les citoyens turcs qui promeuvent les normes et les valeurs européennes;

Or. en

Amendement 80
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union;	B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union; ***que le statut de pays candidat suppose une volonté de se rapprocher progressivement de l'acquis de l'Union et de s'y aligner à tous égards, y compris les valeurs, les intérêts, les normes et les politiques, de respecter et de remplir les critères de Copenhague, de s'aligner sur les politiques et les objectifs de l'Union et de nouer et entretenir sans distinctions des relations de bon voisinage avec l'Union et tous ses États membres; qu'une analyse des rapports de l'Union de ces dernières années révèle que la Turquie reste très éloignée des valeurs et du cadre normatif de l'Union, un écart qui tend même à se creuser dans des domaines fondamentaux tels que le respect du droit international, l'état de droit, les droits de l'homme, les libertés individuelles, les droits civils et la liberté d'expression ainsi que les relations de bon voisinage et la coopération régionale;***

Or. en

Amendement 81
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union;	B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union; ***qu'il est également censé s'abstenir de toute provocation à l'encontre des États membres de l'Union, normaliser ses relations avec tous ces États membres, veiller à la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire des obligations découlant du cadre pour les négociations de 2005 et du protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie, et maintenir des relations de bon voisinage;***

Or. en

Amendement 82
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union;	B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit***, les politiques et les objectifs de l'Union sur tous les plans; qu'il est également censé respecter et faire respecter les critères de Copenhague et se conformer aux objectifs et aux politiques (étrangères) de l'Union, y compris le régime de sanctions*** de l'Union;

Or. en

Amendement 83
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union;	B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union; ***que la Turquie doit démontrer de manière crédible son engagement en faveur de relations plus étroites et d'un alignement sur l'Union européenne afin de redynamiser sa perspective européenne;***

Or. en

Amendement 84
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union;	B. considérant que tout pays en voie d'adhésion est censé respecter les valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'Union; ***que ce respect s'étend également à l'alignement sur les politiques et les positions de l'Union, y compris sa politique étrangère et de sécurité commune (PESC);***

Or. en

Amendement 85
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la Turquie continue de refuser de reconnaître la République de Chypre et de coopérer avec elle et qu'elle doit encore remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la déclaration de la Communauté européenne et de ses États membres du 21 septembre 2005 et de toutes les décisions pertinentes du Conseil, à savoir assurer la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie et supprimer tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, y compris les restrictions aux liaisons de transport directes avec la République de Chypre; que la Turquie a continué à opposer son veto aux demandes d'adhésion de la République de Chypre à plusieurs organisations internationales;

Or. en

Amendement 86
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la Turquie continue de refuser de reconnaître la République de Chypre et de coopérer avec elle et qu'elle doit encore remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la déclaration de la Communauté européenne et de ses États membres du 21 septembre 2005, à savoir assurer la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie et

supprimer tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, y compris les restrictions aux liaisons de transport directes avec la République de Chypre; que la Turquie continue à opposer son veto aux demandes d'adhésion de la République de Chypre à plusieurs organisations internationales;

Or. en

Amendement 87
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les communautés chrétiennes de Turquie représentaient au début du XXe siècle encore plus de 20% de la population turque et ne représentent aujourd'hui plus que 0,5% de celle-ci; considérant que l'exode massif des membres de ces communautés, malgré leur ancrage plurimillénaire, est une illustration supplémentaire du profond antagonisme qui oppose la Turquie aux pays européens ;

Or. fr

Amendement 88
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les négociations d'adhésion à l'Union sont au point mort depuis 2018 en raison de la détérioration de l'état de droit et de la démocratie en Turquie; que la Turquie doit démontrer

de manière crédible son engagement en faveur d'un resserrement des liens avec l'Union et d'un alignement sur celle-ci;

Or. el

Amendement 89
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la Turquie essaie toujours de mettre un terme à la construction du Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union depuis 2013, par des actions provocatrices et des menaces, jusque dans la zone économique exclusive grecque;

Or. en

Amendement 90
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la Turquie a été invitée à plusieurs reprises à s'abstenir de toute action qui viole la souveraineté et les droits souverains de tous les États membres de l'Union et qui enfreint le droit international ainsi que le droit de l'Union; qu'en dépit d'une désescalade partielle en Méditerranée orientale, la Turquie n'a pas cessé toutes ses actions unilatérales, y compris les déclarations agressives contre les États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 91
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la Turquie a été invitée à plusieurs reprises à s'abstenir de toute action qui viole la souveraineté et les droits souverains de tous les États membres de l'Union et qui enfreint le droit international ainsi que le droit de l'Union; qu'en dépit d'une désescalade en Méditerranée orientale, la Turquie n'a pas cessé toutes ses actions unilatérales, y compris les déclarations agressives contre les États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 92
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que la Turquie tente toujours d'entraver la mise en œuvre du Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union, et cherche à imposer ses projets d'interconnexion électrique illégale avec l'entité sécessionniste de la zone occupée de Chypre;

Or. en

Amendement 93
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que la Turquie a constamment tenté d'entraver la mise en œuvre du Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union, et a cherché à imposer ses projets d'interconnexion électrique illégale avec l'entité sécessionniste de la Chypre occupée;

Or. en

Amendement 94
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que la Turquie continue de rejeter le cadre convenu par l'Organisation des Nations unies, qu'elle a toujours plaidé en faveur d'une «solution à deux États» à Chypre et qu'elle est parvenue à améliorer le statut international de l'entité sécessionniste dans la zone occupée de Chypre, en violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question; que la Turquie n'a pas fait marche arrière, mais a poursuivi ses actions unilatérales à Varosha;

Or. en

Amendement 95
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que la Turquie a continué de rejeter le cadre convenu par l'Organisation des Nations unies, qu'elle a toujours plaidé en faveur d'une «solution à deux États» à Chypre et qu'elle est parvenue à améliorer le statut international de l'entité sécessionniste dans la Chypre occupée, en violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question; que la Turquie n'a pas fait marche arrière, mais a poursuivi ses actions unilatérales à Varosha;

Or. en

Amendement 96
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux;	C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux; ***que la Turquie s'est, à cet égard, progressivement éloignée des valeurs et du cadre normatif de l'Union, comme en témoigne un certain nombre de mesures restreignant l'état de droit, les libertés fondamentales, les droits de l'homme et les libertés civiles; que la Turquie est membre du Conseil de l'Europe et que le pays est donc lié par les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 97
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir ***l'absence de progrès***, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux;	C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir ***un recul constant***, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie***, telles que les politiques économiques et monétaires***; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux***, qui se sont même encore aggravées depuis la publication du dernier rapport de la Commission; que le fossé entre la Turquie et les valeurs et le cadre normatif de l'Union n'a pas été comblé au cours de la dernière période, avec l'utilisation constante de lois et de mesures visant à restreindre l'état de droit et les droits de l'homme***;

Or. en

Amendement 98
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence	C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence

de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux;	de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux ***et que la Turquie s'est, à cet égard, progressivement éloignée des valeurs et du cadre normatif de l'Union, comme en témoigne un certain nombre de mesures restreignant l'état de droit, les libertés fondamentales, les droits de l'homme et les libertés civiles***;

Or. en

Amendement 99
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux;	C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général un peu plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie***, à l'état de droit*** et aux droits fondamentaux***, ainsi qu'au respect du droit international et des relations de bon voisinage***;

Or. en

Amendement 100
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général ***un peu*** plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux;	C. considérant que le rapport de suivi 2023 de la Commission sur la Turquie a dressé un tableau faisant ressortir l'absence de progrès, tandis que son dernier rapport de suivi de 2024 semble présenter un tableau général ***légèrement*** plus positif des progrès réalisés en ce qui concerne les réformes liées à l'élargissement en Turquie; que ce constat ne peut toutefois pas s'appliquer aux questions essentielles liées à la démocratie et aux droits fondamentaux;

Or. el

Amendement 101
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la communication conjointe sur l'état des relations entre l'UE et la Turquie du 29 novembre 2023 a donné un ton plus positif à la coopération en formulant une série de recommandations dans des domaines d'intérêt commun, de manière progressive, proportionnée et réversible et sur la base des conditionnalités établies; que seules quelques mesures concrètes ont été prises jusqu'à présent conformément aux engagements pris dans ce cadre; que le Conseil européen d'avril 2024 a chargé le Comité des représentants permanents de faire progresser la mise en œuvre de cette communication conjointe; que cette communication conjointe n'a cependant pas encore reçu un soutien politique clair de la part du Conseil;

Or. en

Amendement 102
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la Turquie s'est progressivement mais assurément éloignée des valeurs et du cadre normatif de l'Union depuis plusieurs années, ce qui montre une tendance des plus inquiétantes et des plus profondes, comme en témoignent l'augmentation du nombre de lois et de mesures restreignant l'état de droit, les libertés fondamentales, les droits de l'homme et les libertés civiles, ainsi que ses actions contre le droit international et les relations de bon voisinage;

Or. el

Amendement 103
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'absence de mesures positives tangibles de la part de la Turquie compromet les perspectives pour un dialogue constructif et axé sur les résultats et n'est pas conforme à la communication conjointe sur l'état des relations entre l'UE et la Turquie du 29 novembre 2023;

Or. en

Amendement 104
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la Turquie reste membre du Conseil de l'Europe et continue à être liée par les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 105
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. que la Turquie est membre du Conseil de l'Europe et que le pays est donc lié par les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 106
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la communication conjointe sur l'état des relations entre l'UE et la Turquie du 29 novembre 2023 rappelle que la promotion virulente par la Turquie d'une «solution à deux États» pour Chypre, sa position générale sur la question chypriote et la non-reconnaissance de la République de

Chypre continuent d'entraver plusieurs voies de coopération et que, en l'absence d'une solution à la question chypriote, il sera extrêmement difficile de profiter au maximum d'un programme positif avec la Turquie;

Or. en

Amendement 107
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. que la Turquie est membre du Conseil de l'Europe et que le pays est donc lié par les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme; que, pour avoir omis d'appliquer des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, la Turquie fait actuellement l'objet d'une procédure d'infraction sans précédent;

Or. en

Amendement 108
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la Turquie est classée comme «non libre» par Freedom House et qu'elle a connu l'une des pires baisses du niveau de liberté au monde au cours des 10 dernières années;	D. considérant que la Turquie est classée comme «non libre» par Freedom House et qu'elle a connu l'une des pires baisses du niveau de liberté au monde au cours des 10 dernières années; ***que la Turquie se classe 158e sur 180 pays dans le classement mondial de la liberté de la presse 2024;***

Or. en

Amendement 109
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la Constitution turque prévoit une protection suffisante des droits fondamentaux, mais que la pratique des institutions et l'état critique du système judiciaire – y compris le non-respect des arrêts de la Cour constitutionnelle – sont les principales raisons de la situation désastreuse de l'état de droit et des droits de l'homme dans le pays, problèmes décrits à maintes reprises dans les rapports de l'Union, du Conseil de l'Europe et d'organisations internationales;

Or. en

Amendement 110
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la Turquie se classe régulièrement parmi les pays qui violent le plus souvent les droits de l'homme et les libertés fondamentales protégés par la Convention européenne des droits de l'homme; que, fin novembre 2024, la Turquie avait le plus grand nombre d'affaires pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme, avec 22 450 requêtes, ce qui représente 36,7 % du nombre total

d'affaires de la Cour, qui s'élevait à 61 250;

Or. en

Amendement 111
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le gouvernement turc a fermé des dizaines de médias, bloque régulièrement la publication d'articles en ligne, contrôle, selon certains, 85 % des médias nationaux et utilise son agence Anadolu comme organe de propagande et de désinformation au service de ses intérêts à l'étranger;

Or. en

Amendement 112
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Malik Azmani

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la Turquie est classée 127e sur 146 pays dans l'indice mondial 2024 d'écart entre les sexes, ce qui met en relief les graves inégalités entre les sexes et les échecs systémiques dans la protection des droits des femmes;

Or. en

Amendement 113
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la Turquie a historiquement soutenu et accueilli des groupes et des dirigeants affiliés aux Frères musulmans, et qu'elle a montré qu'elle était en phase avec eux;

Or. en

Amendement 114
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que selon le rapport de 2024 de l'association «We Will Stop Femicide Platform» (Kadın Cinayetlerini Durduracağız Platformu), 394 femmes ont été assassinées par des hommes et 259 femmes ont été retrouvées mortes dans des circonstances suspectes en Turquie en 2024, le plus haut niveau enregistré depuis que ce groupe de la société civile a commencé à collecter des données en 2010; que, dans son rapport de 2023, l'association a relevé que 315 femmes ont été tuées par des hommes et que 248 femmes ont été retrouvées mortes dans des circonstances suspectes;

Or. en

Amendement 115
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la Turquie a le taux d'incarcération le plus élevé et la population carcérale la plus importante de tous les États membres du Conseil de l'Europe, cette dernière ayant augmenté de 439 % entre 2005 et 2023 et représentant actuellement plus d'un tiers de tous les détenus des pays du Conseil de l'Europe;

Or. en

Amendement 116
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la Turquie a, par le passé, participé à des activités qui ont influencé la dynamique sociale, la cohésion et la sécurité européennes, y compris par l'implication de sa diaspora;

Or. en

Amendement 117
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant qu'en 2024, au moins 394 femmes ont été tuées par des hommes et 259 autres sont mortes dans des circonstances suspectes en Turquie, ce qui représente les chiffres les plus élevés depuis 2010;

Or. en

Amendement 118
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que les médias d'État turcs, tels que TRT et l'agence Anadolu, ont diffusé des contenus promouvant des théories du complot et un discours antisémites;

Or. en

Amendement 119
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que le président Erdoğan et de hauts fonctionnaires turcs ont rencontré des membres importants d'organisations terroristes figurant sur la liste de l'Union, telles que le Hamas, et que la Turquie a fourni des passeports et des cartes d'identité à des membres du Hamas;

Or. en

Amendement 120
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

D sexies. considérant que la Turquie a ouvertement exprimé son soutien à la mission et au mouvement du Hamas;

Or. en

Amendement 121
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D septies. considérant que la Turquie a donné des centaines de millions d'euros au Hamas et a accru son soutien à l'organisation depuis le 7 octobre 2023, date du massacre et de l'enlèvement d'Israéliens par celle-ci;

Or. en

Amendement 122
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue d'une résolution pacifique de la question kurde;	E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue d'une résolution pacifique de la question kurde; ***souligne que la Turquie poursuit malgré tout une répression accrue envers les représentants légaux du mouvement kurde, illustrée encore récemment par la destitution de plusieurs maires kurdes dans l'est du pays;***

Or. fr

Amendement 123
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue d'une résolution ***pacifique*** de la question kurde;	E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue d'une résolution de la question kurde; ***que ces mesures s'accompagnent d'une répression et d'une restriction croissantes des gouvernements locaux démocratiques, en particulier dans les régions à majorité kurde du sud-est de la Turquie, y compris la destitution de maires kurdes élus et d'autres maires faisant partie de l'opposition;***

Or. en

Amendement 124
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue d'une résolution pacifique de la question kurde;	E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue d'une résolution pacifique de la question kurde; ***que la Turquie continue d'intensifier sa répression à l'encontre des représentants légaux du mouvement kurde, comme l'a récemment illustré la destitution de plusieurs maires kurdes dans l'est du pays;***

Or. en

Amendement 125
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue ***d'une*** résolution pacifique de la question kurde;	E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie a pris des mesures en vue ***de la reprise d'un processus de*** résolution pacifique de la question kurde;

Or. en

Amendement 126
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie ***a*** pris des mesures en vue d'une résolution pacifique de la question kurde;	E. considérant qu'au cours des derniers mois, la Turquie ***aurait*** pris des mesures en vue d'une résolution pacifique de la question kurde;

Or. en

Amendement 127
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que le soutien des autorités turques au Hamas, qualifié par celles-ci de groupe résistant et d'interlocuteur légitime, est ancien et constant; considérant que la Turquie persiste à refuser de l'inscrire sur la liste des organisations terroristes malgré les exactions du 7 octobre 2023;

Or. fr

Amendement 128
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. Considérant que la Turquie est très proche d'organisations islamistes comme les frères musulmans via sa filiale turque "Confédération islamique Millî Görüş" qui est présente dans plusieurs Etats membres de l'Union Européenne;

Or. fr

Amendement 129
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la Turquie est très proche d'organisations islamistes telles que les Frères musulmans par l'intermédiaire de son agence, la «Confédération islamique Millî Görüş», présente dans plusieurs États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 130
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que le 27 février 2025, le leader militant emprisonné Abdullah Öcalan a appelé son Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) à déposer les armes et à se dissoudre, créant ainsi une occasion historique de mettre fin au conflit turco-kurde;

Or. en

Amendement 131
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les tensions entre l'Union et la Turquie, liées à la situation en Méditerranée orientale, se sont apaisées, mais n'ont pas cessé;

Or. en

Amendement 132
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la Turquie a été invitée à plusieurs reprises à s'abstenir de toute action violant la souveraineté et les droits souverains de tous les États membres de l'Union en violation du droit international et du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 133
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce, des relations économiques et des migrations;	***supprimé***

Or. el

Amendement 134
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne ***mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce, des relations économiques et des migrations***;	F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne***, bien qu'elle ne soit pas située en Europe, mais aussi un membre de l'OTAN qui mène des actions de déstabilisation en Méditerranée orientale et en mer Égée contre les navires français ainsi que contre les intérêts grecs, chypriotes et italiens***;

Or. en

Amendement 135
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*

F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce, des relations économiques et des migrations;	F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce, des relations économiques et des migrations; ***que la Turquie continue de jouer un rôle clé dans la région et fait office de pont entre l'Europe et l'Asie;***

Or. en

Amendement 136
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne ***mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce, des relations économiques et des migrations***;	F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne***, alors qu'il n'est pas en Europe mais également un membre de l'OTAN qui conduit des actions de déstabilisation en Méditerrannée orientale et en mer Egée contre des navires français ainsi que contre les intérêts grecs chypriotes et italiens***;

Or. fr

Amendement 137
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce, des relations économiques et des migrations;	F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité ***et de la lutte contre le terrorisme***, du commerce, des

relations économiques et des migrations;

Or. es

Amendement 138
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines ***de la sécurité,*** du commerce, des relations économiques et des migrations;	F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines du commerce, des relations économiques***, de la sécurité*** et des migrations;

Or. en

Amendement 139
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ***la Turquie est non seulement*** un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne ***mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce, des relations économiques et des migrations***;	F. considérant que***, outre le fait qu'elle reste théoriquement*** un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne***, la Turquie a théoriquement été un «allié de l'OTAN»***;

Or. en

Amendement 140
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce***,*** des relations économiques ***et des migrations***;	F. considérant que la Turquie est non seulement un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne mais un allié de l'OTAN et un partenaire clé dans les domaines de la sécurité, du commerce ***et*** des relations économiques;

Or. en

Amendement 141
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que selon l'Office statistique de l'Union européenne, plus de 1,9 million de citoyens turcs vivent en Europe, que l'Allemagne compte la plus grande communauté turque, avec environ 1,3 million de ressortissants, suivie par la France (210 351) et l'Autriche (117 625); considérant que selon le ministère des affaires étrangères turc, ils seraient en réalité plus de 5 millions; considérant que le président turc Recep Tayyip Erdoğan, à plusieurs reprises, a appelé la diaspora turque à s'intégrer dans les pays d'accueil mais à ne surtout pas chercher à s'assimiler;

Or. fr

Amendement 142
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la Turquie ne s'est pas alignée sur les sanctions de l'Union contre la Russie; que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont presque doublé depuis l'imposition de sanctions de la part de l'Union à l'encontre de la Russie; qu'en dépit de certaines mesures prises, la Turquie n'a pas empêché le contournement des sanctions de l'Union contre la Russie à travers son territoire;

Or. en

Amendement 143
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Malik Azmani

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la Turquie continue de jouer un rôle important dans le conflit syrien et maintient une présence militaire dans le nord de la Syrie;

Or. en

Amendement 144
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que l'organisation Millî Görüş, une confédération islamique européenne siégeant à Cologne en Allemagne, réputée proche des Frères musulmans ainsi que de l'AKP, gère plus de 500 mosquées en Europe occidentale;

considérant qu'elle constitue à ce titre un vecteur majeur d'influence pour le président turc Recep Tayyip Erdoğan au sein de plusieurs Etats membres;

Or. fr

Amendement 145
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la Turquie est le cinquième partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers;	G. considérant que la Turquie est le cinquième partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers; ***constate que la Turquie renforce parallèlement ses liens économiques avec la Chine, notamment en attirant des investissements dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des technologies vertes; rappelle que depuis 2022 la Turquie a déployé sa« stratégie des pays lointains », visant à quadrupler les échanges commerciaux avec des économies éloignées, dont la Chine, le Brésil et l'Inde;***

Or. fr

Amendement 146
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la Turquie est le cinquième partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le	G. considérant que la Turquie est le cinquième partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le

premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers;	premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers; ***que la Turquie renforce simultanément ses liens économiques avec la Chine, notamment en attirant des investissements dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des technologies vertes; que, depuis 2022, la Turquie a mis en œuvre sa «stratégie envers les pays lointains», qui vise à quadrupler les échanges avec des économies lointaines, notamment la Chine, le Brésil et l'Inde;***

Or. en

Amendement 147
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la Turquie est le cinquième partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers;	G. considérant que la Turquie est le cinquième partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers; ***que la Turquie refuse cependant de s'acquitter de son obligation de mettre en œuvre intégralement et de façon non discriminatoire le protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre;***

Or. el

Amendement 148
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la Turquie est ***le cinquième*** partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers;	G. considérant que la Turquie est ***un*** partenaire commercial de l'Union, et que l'Union est de loin le premier partenaire commercial de la Turquie et sa principale source d'investissements directs étrangers;

Or. el

Amendement 149
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que la Turquie ne s'est pas alignée sur les sanctions de l'Union contre la Russie; que l'alignement de la politique étrangère de la Turquie sur les déclarations de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union s'est encore affaibli, passant de 9 % à seulement 5 % entre 2023 et 2024, ce qui est de loin le taux le plus bas de tous les pays concernés par l'élargissement; que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont presque doublé depuis l'imposition de sanctions de la part de l'Union à l'encontre de la Russie; qu'en dépit de certaines mesures prises, la Turquie n'a pas empêché le contournement des sanctions de l'Union contre la Russie à travers son territoire; qu'une coopération active de la Turquie avec l'Union reste essentielle pour prévenir et détecter le contournement des sanctions de l'Union, y compris en ce qui concerne les biens à double usage, ainsi que les faux transits et la réexportation de biens vers la Russie grâce à des intermédiaires de pays tiers;

Or. en

Amendement 150
Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que la Turquie a demandé à rejoindre les BRICS+ et vise à devenir membre de l'Organisation de coopération de Shanghaï, ce qui signifie qu'elle cherche à s'éloigner de l'Europe;

Or. en

Amendement 151
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que la Turquie a demandé à rejoindre les BRICS+ et vise à devenir membre de l'Organisation de coopération de Shanghaï;

Or. en

Amendement 152
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant qu'au cours de l'année écoulée, le niveau des contacts entre l'Union et la Turquie a augmenté tant en ce qui concerne les réunions techniques que les réunions de haut	***supprimé***

niveau dans les domaines sectoriels;

Or. el

Amendement 153
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la Turquie a demandé à devenir membre des BRICS+ et s'est montrée intéressée par une adhésion à l'Organisation de coopération de Shanghaï;

Or. en

Amendement 154
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant qu'après une période de politique économique peu orthodoxe, la Turquie a mis en œuvre une politique monétaire plus stricte au cours de l'année écoulée, ce qui a entraîné une réduction des déséquilibres extérieurs et un relâchement de la pression inflationniste;

Or. en

Amendement 155
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;	I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan; ***que, selon un rapport d'enquête crédible réalisé par Lighthouse Reports et huit médias partenaires, l'Union finance des centres d'expulsion en Turquie dans lesquels on assiste à des abus ainsi qu'à la détention et à la déportation forcée de réfugiés sous couvert de retour volontaire;***

Or. en

Amendement 156
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;	I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan; ***déplore le chantage migratoire permanent du régime vis-à-vis de l'Union, exarcébé depuis la crise migratoire de 2015, ainsi que les opérations de déstabilisation qu'elle a menées à la frontière de la Grèce;***

Or. fr

Amendement 157
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;	I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan; ***que sont regrettables le chantage migratoire constant exercé par le régime sur l'Union, qui s'est intensifié depuis la crise migratoire de 2015, ainsi que les opérations de déstabilisation qu'il a menées à la frontière grecque;***

Or. en

Amendement 158
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;	I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan; ***que, depuis 2011, l'Union a débloqué 10 milliards d'euros pour soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil en Turquie;***

Or. en

Amendement 159
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la Turquie	I. considérant que la Turquie

accueille ***la plus*** grande population de réfugiés ***au monde***, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;	accueille ***une*** grande population de réfugiés, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan; ***que l'Union a consacré, depuis 2011, plus de 10 milliards d'euros à l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil en Turquie;***

Or. en

Amendement 160
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ ***3,4*** millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;	I. considérant que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ ***3,1*** millions de réfugiés enregistrés, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;

Or. en

Amendement 161
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant ***que la Turquie accueille la plus grande population*** de réfugiés ***au monde, avec environ 3,4 millions de réfugiés enregistrés***, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;	I. considérant ***qu'il y a environ 3,4 millions*** de réfugiés ***enregistrés sur le territoire turc***, principalement originaires de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan;

Or. en

Amendement 162
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la Turquie n'a pas condamné l'attentat terroriste du 7 octobre et a pris position en faveur du Hamas, organisation figurant sur la liste de l'UE des organisations terroristes, une position radicalement opposée à celle de l'Union; que, par la suite, le président turc a rencontré le dirigeant politique du Hamas Haniyeh à Istanbul en avril 2024; que la Turquie ne considère pas le Hamas comme un groupe terroriste, mais comme un «mouvement de libération», et que des informations dignes de foi affirment aujourd'hui que les dirigeants du groupe terroriste se sont installés en Turquie, d'où ils planifient et mènent des actions terroristes, notamment contre Israël;

Or. sv

Amendement 163
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. Considérant le dévoiement des lois antiterroristes pour accuser abusivement des individus et organisations européennes en désaccord avec le régime turc et les forcer à stopper leur activité, comme décrit dans les Résolutions du Parlement européen du 5 mai 2022 sur le cas d'Osman Kavala et du 10 octobre 2024 sur le cas de Bülent Mumay;

Or. fr

Amendement 164
Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que, depuis 2011, l'Union a donné à la Turquie près de 10 milliards d'euros pour la gestion des réfugiés syriens; qu'en décembre 2024, M. Erdoğan a demandé et obtenu de la présidente de la Commission européenne, M^{me} von der Leyen, un milliard supplémentaire pour la gestion des réfugiés syriens en Turquie;

Or. en

Amendement 165
David McAllister

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que le rapport de suivi 2024 de la Commission sur la Turquie indique que le taux d'alignement du pays sur les déclarations du haut représentant de l'Union et les décisions du Conseil sur les questions pertinentes est, au 30 septembre 2024, très faible (5 % contre 9 % en 2023);

Or. en

Amendement 166
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la Turquie a systématiquement recouru abusivement aux lois antiterroristes pour cibler les élus, les figures politiques de l'opposition et les défenseurs des droits de l'homme, comme l'ont relevé le rapporteur spécial des Nations unies et la Commission de Venise;

Or. en

Amendement 167
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'alignement de la politique étrangère de la Turquie sur la PESC de l'Union n'a cessé de s'affaiblir pour atteindre le niveau historiquement bas de 5 %;

Or. en

Amendement 168
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'alignement de la politique étrangère de la Turquie sur la PESC de l'Union n'a cessé de s'affaiblir pour atteindre le niveau historiquement bas de 5 %;

Or. en

Amendement 169
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la Turquie reste un partenaire essentiel pour la stabilité dans l'ensemble de la région de la Méditerranée orientale;

Or. en

Amendement 170
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Engagement en faveur de ***l'adhésion*** à l'Union européenne	Engagement en faveur de ***la fin définitive du processus d'adhésion*** à l'Union européenne

Or. fr

Amendement 171
Costas Mavrides, Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union	***supprimé***

et la Turquie;

Or. en

Amendement 172
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie; ***souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;***

Or. en

Amendement 173
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique***, dans un environnement plus constructif pour revitaliser*** les relations entre l'Union et la Turquie;	1. ***s'étonne*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique ***alors que des divergences politiques majeures opposent la Turquie à plusieurs Etats membres de l'Union; invite le Conseil européen à clarifier sans délai*** les

relations entre l'Union et la Turquie ***en notifiant au président turc la fin définitive du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE***;

Or. fr

Amendement 174
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***dans*** un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***ce qui peut donner l'impulsion nécessaire à*** un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie ***de la manière progressive, proportionnée et réversible prescrite par les précédentes conclusions du Conseil européen***;

Or. en

Amendement 175
Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. ***prend note*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie; ***invite instamment le gouvernement turc à se concentrer sur des réformes de fond plutôt que sur un***

discours visant à rejeter la faute sur l'Union;

Or. en

Amendement 176
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie; ***reconnaît les efforts de l'Union à favoriser cet engagement au moyen d'un renforcement du dialogue et de la coopération;***

Or. en

Amendement 177
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite des*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. ***les*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie***, doivent s'accompagner d'actes substantiels démontrant concrètement la volonté d'adhérer à la perspective européenne***;

Or. el

Amendement 178
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans ***un environnement plus constructif pour*** revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. se félicite des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans ***le cadre d'un effort visant à*** revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie ***conformément aux conclusions du Conseil européen d'avril 2024***;

Or. en

Amendement 179
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite des*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie***;	1. ***s'interroge sur les*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***car celle-ci est déjà au maximum de ses capacités et devrait s'abstenir de tout élargissement supplémentaire***;

Or. en

Amendement 180
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*

1. ***se félicite*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. ***prend note*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 181
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***dans un environnement plus constructif*** pour revitaliser les ***relations*** entre l'Union et la Turquie;	1. ***prend acte*** des récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***mais les estime insuffisantes*** pour revitaliser les ***négociations d'adhésion*** entre l'Union et la Turquie;

Or. sv

Amendement 182
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite des*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. ***déplore les*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 183
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite des*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;	1. ***déplore les*** récentes déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie;

Or. fr

Amendement 184
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite des récentes déclarations*** du gouvernement turc ***réitérant son*** engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, dans un environnement ***plus constructif pour revitaliser les relations*** entre l'Union et la Turquie;	1. ***constate les déclarations théoriques répétées de la part*** du gouvernement turc ***concernant son «***engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique***»***, dans un environnement ***de plus en plus concurrentiel*** entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 185
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite*** des récentes déclarations	1. ***prend note*** des récentes

du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***dans un environnement plus constructif pour revitaliser les relations entre l'Union et la Turquie***;	déclarations du gouvernement turc réitérant son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union en tant qu'objectif stratégique, ***mais doute de la fiabilité de ces déclarations***;

Or. en

Amendement 186
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. note que les interactions politiques avec la Turquie n'apportent aucun résultat substantiel, à moins qu'elles ne soient accompagnées de sanctions commerciales, sur le modèle du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, et d'une augmentation importante des droits de douane afin d'atteindre des objectifs spécifiques;

Or. en

Amendement 187
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. réaffirme que la Turquie est un pays asiatique qui, en raison de sa situation géographique, n'aura jamais l'intention d'adhérer à l'Union européenne;

Or. en

Amendement 188
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. rappelle que des obstacles géographiques, culturels, historiques et religieux substantiels s'opposent à l'adhésion de la Turquie à l'UE;

Or. fr

Amendement 189
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. Réitère que la Turquie est un pays d'Asie qui, par sa situation géographique, n'aura jamais vocation à intégrer l'Union Européenne;

Or. fr

Amendement 190
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi	***supprimé***

que le respect et la protection des minorités;

Or. en

Amendement 191
Costas Mavrides, Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités ***et le respect du droit international et des relations de bon voisinage; regrette que la Turquie refuse depuis 20 ans de mettre en œuvre les obligations qu'elle a contractées à l'égard de l'Union, y compris celles relatives à Chypre, conformément au cadre pour les négociations d'octobre 2005; souligne que la reconnaissance de tous les États membres est un élément indispensable du processus d'adhésion***;

Or. en

Amendement 192
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui

garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités ***ainsi que la capacité à honorer les obligations liées à l'appartenance à l'Union en adhérant à ses objectifs et en adoptant son acquis; rappelle que la Turquie est également liée par les obligations imposées dans le cadre pour les négociations de 2005, y compris les progrès dans la normalisation des relations bilatérales entre elle et la République de Chypre***;

Or. en

Amendement 193
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités; ***regrette que la Turquie refuse depuis 20 ans de mettre en œuvre les obligations qu'elle a contractées à l'égard de l'Union, y compris celles relatives à Chypre, conformément au cadre pour les négociations d'octobre 2005; souligne que la reconnaissance de tous les États membres est un élément indispensable du processus d'adhésion;***

Or. en

Amendement 194
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités; ***rappelle que la Turquie a toujours refusé de reconnaître le mouvement du Hamas comme une organisation terroriste, pourtant classifié comme tel par l'Union européenne depuis 2013.***

Or. fr

Amendement 195
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités; ***rappelle que la Turquie a toujours refusé de reconnaître le mouvement Hamas comme une organisation terroriste, alors qu'il est classé comme tel par l'Union depuis 2013;***

Or. en

Amendement 196
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités; ***note en outre qu'il s'agit de critères absolus, et non de questions soumises à des considérations stratégiques et négociations de type transactionnel;***

Or. en

Amendement 197
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités***, et que ces questions ne relèvent pas de considérations stratégiques et négociations de type transactionnel***;

Or. en

Amendement 198
Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme***, les relations de bon voisinage*** ainsi que le respect et la protection des minorités;

Or. en

Amendement 199
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ***ainsi que*** le respect et la protection des minorités;	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme**,** le respect et la protection des minorités ***et l'alignement sur la PESC de l'Union***;

Or. en

Amendement 200
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que ***le respect***	2. souligne néanmoins que l'adhésion à l'Union est subordonnée au respect des critères d'adhésion (de Copenhague), qui exigent des institutions stables qui garantissent la démocratie, ***le respect et la protection des minorités,*** l'état de droit, les

et la protection des minorités;	droits de l'homme ainsi que ***les relations de bon voisinage***;

Or. en

Amendement 201
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. note que l'Union se doit d'agir conformément au droit international, en particulier en ce qui concerne la protection de ses États membres; demande donc la mise en œuvre littérale du traité de Lausanne; demande notamment la restitution aux Grecs de la ville de Constantinople, et des îles d'Imbros et de Ténédos, ainsi que des indemnisations pour les persécutions atroces perpétrées par l'«État profond» turc; demande en outre que des mesures diplomatiques et militaires soient prises pour remédier à l'occupation illégale de l'armée turque dans les territoires de la République de Chypre, de Syrie et d'Irak;

Or. en

Amendement 202
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. rappelle que la République de Turquie a continué de refuser de reconnaître la République de Chypre et de coopérer avec celle-ci, et qu'elle n'a pas encore satisfait à ses obligations, telles qu'elles sont énoncées dans la déclaration

de la Communauté européenne et de ses États membres du 21 septembre 2005 et dans tous les conseils concernés, étant donné qu'elle a continué d'opposer son veto aux demandes de la République de Chypre d'adhérer à différentes organisations internationales;

Or. el

Amendement 203
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. considérant que la Turquie a été invitée à plusieurs reprises à s'abstenir de toute action violant la souveraineté et les droits souverains de tous les États membres de l'Union ainsi que le droit international et le droit de l'Union - considérant que la Turquie n'a pas cessé toutes ses actions unilatérales en Méditerranée orientale, y compris ses discours agressifs contre les États membres de l'Union;

Or. el

Amendement 204
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. déplore l'absence d'initiatives visant à mettre en œuvre l'article 14 du traité de Lausanne concernant le statut spécial d'Imbros et de Ténédos;

Or. en

Amendement 205
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. considérant que la République de Turquie poursuit ses actions illégales visant à faire obstacle au déploiement de l'interconnexion électrique sous-marine «Great Sea Interconnector», qui constituait un projet d'intérêt commun de l'Union, et qu'elle a persisté dans ses projets d'interconnexion électrique illégale avec l'entité sécessionniste dans la partie occupée de Chypre;

Or. el

Amendement 206
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev, Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. souligne la nécessité de supprimer les restrictions pesant sur la formation, la désignation et la succession des membres du clergé afin de permettre la réouverture du séminaire de Halki fermé depuis 1971 et de lever tous les obstacles à son bon fonctionnement;

Or. en

Amendement 207
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quinquies. déplore l'absence totale d'initiatives visant à indemniser les Grecs de Constantinople, d'Imbros et de Ténédos qui ont été expulsés de leurs habitations ancestrales par l'État turc pendant les événements de septembre 1955 et par la suite;

Or. en

Amendement 208
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev, Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 2 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 sexies. demande de nouveau à la Turquie de respecter le rôle du patriarcat œcuménique pour les chrétiens orthodoxes à travers le monde, et de reconnaître la personnalité juridique du patriarche œcuménique et l'usage public de son titre ecclésiastique;

Or. en

Amendement 209
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable	3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable

qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;	qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion; ***réaffirme la conclusion qu'il a déjà adoptée, selon laquelle le gouvernement turc continue de faire preuve, notamment ces dernières années, d'un manque évident de volonté politique pour mettre en œuvre les réformes nécessaires à la réactivation du processus d'adhésion et qu'il continue de défendre une conception autoritaire profondément ancrée du système présidentiel;***

Or. en

Amendement 210
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;	3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion; ***réaffirme la conclusion qu'il a déjà adoptée, selon laquelle le gouvernement turc continue de faire preuve, notamment ces dernières années, d'un manque évident de volonté politique pour mettre en œuvre les réformes nécessaires à la réactivation du processus d'adhésion et qu'il continue de défendre une conception autoritaire profondément ancrée du système présidentiel;***

Or. en

Amendement 211
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;	3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion; ***demande à la Commission et au Conseil que l'aide financière accordée à la Turquie au titre de l'instrument d'aide de préadhésion et de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde dépende strictement du respect de l'état de droit et des droits fondamentaux;***

Or. en

Amendement 212
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;	3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion***, et pour honorer les obligations de la***

Turquie en vertu du cadre pour les négociations de 2005;

Or. en

Amendement 213
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées ***d'une véritable action*** de la part des autorités turques pour combler l'écart ***considérable*** qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;	3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées ***d'actions concrètes*** de la part des autorités turques pour combler l'écart qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;

Or. es

Amendement 214
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations ***positives*** susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;	3. regrette, à cet égard, que les déclarations susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 215
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations ***positives*** susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;	3. regrette, à cet égard, que les déclarations susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion;

Or. fr

Amendement 216
Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, ***en particulier en ce qui concerne les fondamentaux du processus d'adhésion***;	3. regrette, à cet égard, que les déclarations positives susmentionnées n'aient pas été accompagnées d'une véritable action de la part des autorités turques pour combler l'écart considérable qui persiste entre la Turquie et l'Union en ce qui concerne les valeurs et les normes, ***la Turquie s'éloignant en réalité de plus en plus de l'Europe***;

Or. en

Amendement 217
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. rappelle que la devise de l'Union est «Unie dans la diversité»; rappelle également que, conformément à l'article 4, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, l'Union doit respecter l'identité nationale de ses États membres, qui comprend également les spécificités culturelles de chaque État, telles que la langue nationale et les questions religieuses; invite l'Union à respecter également l'identité nationale de la Turquie, candidate à l'adhésion; respecte, à cet égard, le retrait de la Turquie de la convention d'Istanbul; note que cette convention controversée est fondée sur les hypothèses idéologiques de la théorie du genre, qui suppose que la féminité et la masculinité sont des créations culturelles qui renforcent des relations de pouvoir systématiquement inégales; indique que la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie, la Lituanie et la Slovaquie n'ont pas ratifié la convention d'Istanbul;

Or. en

Amendement 218
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. Rappelle que depuis octobre 2024, la Turquie a officiellement remplacé le terme « Asie centrale » par « Turkestan » au sein de ses programmes scolaires ; Dénonce à cet égard les velléités expansionnistes assumées de la Turquie en Asie centrale, qui s'inscrivent dans une logique néo-ottomane portée par Erdogan;

Or. fr

Amendement 219
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. rappelle que depuis octobre 2024, la Turquie a officiellement remplacé le terme «Asie centrale» par «Turkestan» dans ses programmes d'enseignement; dénonce à cet égard les ambitions ouvertement expansionnistes de la Turquie en Asie centrale, qui s'alignent sur la vision néo-ottomane promue par M. Erdoğan;

Or. en

Amendement 220
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie***, son rôle géostratégique dans l'architecture de sécurité de la mer Noire et, en particulier, dans la sécurité de l'Ukraine, qui fait face actuellement à l'agression russe*** et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion; ***souligne qu'il devient de plus en plus nécessaire de renforcer le partenariat entre l'Union et la Turquie en accordant la priorité à la modernisation et au***

renforcement de l'accord d'association actuel, ainsi qu'à la multiplication des dialogues politiques de haut niveau;

Or. en

Amendement 221
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***reconnaît la valeur stratégique et géopolitique*** de la Turquie et ***sa coopération plus étroite*** avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. ***note le rôle*** de la Turquie et ***l'importance de la coopération*** avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion; ***souligne qu'il ne peut y avoir de progrès rapides sur des dossiers clés tels que la modernisation de l'union douanière, le déblocage des dialogues de haut niveau restants et la libéralisation des visas, sans aborder la conditionnalité de l'Union, y compris en ce qui concerne Chypre;***

Or. en

Amendement 222
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne	4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne

que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;

que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion; ***souligne qu'il ne peut y avoir de progrès rapides sur des dossiers clés tels que la modernisation de l'union douanière, le déblocage des dialogues de haut niveau restants et la libéralisation des visas, sans aborder la conditionnalité de l'Union, y compris en ce qui concerne Chypre;***

Or. en

Amendement 223
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***reconnaît la valeur*** stratégique et géopolitique de la Turquie et ***sa*** coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. ***convient de l'importance*** stratégique et géopolitique de la Turquie et ***prend note de sa présence et de son influence politiques, économiques et militaires croissantes dans des domaines essentiels pour la sécurité internationale; reconnaît le potentiel d'une*** coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;

Or. en

Amendement 224
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion; ***souligne en ce sens qu'il n'y a pas de raccourci dans le processus d'adhésion et qu'il n'existe aucun argument qui permettra de faire l'économie d'une discussion sur les principes démocratiques, qui sont au cœur du processus d'adhésion;***

Or. en

Amendement 225
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît la valeur ***stratégique et géopolitique*** de la Turquie ***et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence***, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires ***que la Turquie,*** en tant que ***pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion***;	4. reconnaît la valeur ***géographique*** de la Turquie, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires ***qu'elle doit accomplir*** en tant que ***membre de l'ONU et voisin de l'Union***;

Or. en

Amendement 226
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît la valeur ***stratégique et géopolitique*** de la Turquie et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. reconnaît la valeur ***géographique*** de la Turquie et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion***, comme, entre autres, la reconnaissance de la République de Chypre et le retrait de l'intégralité des troupes turques des territoires occupés de la République de Chypre***;

Or. el

Amendement 227
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***reconnaît la valeur*** stratégique et ***géopolitique*** de la ***Turquie et sa*** coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. ***réaffirme que la Turquie est un partenaire*** stratégique et ***un allié de l'OTAN, ainsi qu'un pays avec lequel l'Union entretient des relations étroites dans les domaines*** de la ***sécurité, du commerce, de l'économie et de la migration; se réjouit d'une*** coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;

Or. en

Amendement 228
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie ***et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence***, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion; ***demande donc en conséquence que le processus d'adhésion de la Turquie soit définitivement arrêté;***

Or. fr

Amendement 229
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie ***et sa coopération plus étroite avec l'Union, à laquelle le gouvernement turc a fréquemment fait référence***, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion;	4. reconnaît la valeur stratégique et géopolitique de la Turquie, mais souligne que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux progrès réels nécessaires que la Turquie, en tant que pays candidat, doit accomplir en ce qui concerne le respect des exigences fondamentales de l'adhésion; ***demande donc l'arrêt définitif du processus d'adhésion de la Turquie;***

Or. en

Amendement 230
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. note que le rapport 2024 de la Commission sur la Turquie dresse un tableau plus positif de la mise en œuvre des réformes dans le contexte du processus d'adhésion de la Turquie avec une «absence de progrès» en ce qui concerne l'état de droit et les questions relatives aux droits de l'homme alors que le rapport de 2023 concluait à une détérioration sur ces points; est toutefois d'avis qu'au moins dans des domaines clés tels que la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, cela est dû au fait qu'un niveau très bas avait déjà été atteint et que cette situation n'a pas changé;

Or. en

Amendement 231
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle que les pays candidats à l'Union sont officiellement tenus de s'aligner progressivement sur la PESC; regrette que la Turquie n'ait pris aucune mesure à cet égard, notamment en n'appliquant pas les sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie et en se rendant complice de leur contournement;

Or. en

Amendement 232
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite le gouvernement turc à s'abstenir de formuler de fausses allégations à l'encontre de l'Union;

Or. en

Amendement 233
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. prend également note d'un changement d'orientation subtil du rapport de 2024 sur la Turquie par rapport à celui de l'année précédente, le dernier rapport en date s'attachant moins au processus d'adhésion qu'à un partenariat stratégique entre l'Union et la Turquie; est d'avis que l'état critique du processus d'adhésion pousse la Commission et le Conseil à se concentrer uniquement sur la dimension de partenariat des relations entre les deux parties, comme le montrent également les communications conjointes sur l'état des relations entre l'UE et la Turquie du 29 novembre 2023 et du 22 mars 2021; attire l'attention sur la tendance accrue à privilégier un cadre différent pour ces relations, ce qui pourrait se faire au détriment du processus d'adhésion, qui risque d'être complètement édulcoré;

Or. en

Amendement 234
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. estime que, en ce qui concerne les droits de l'homme et l'état de droit, les récentes résolutions du Parlement sur la question restent valables compte tenu de la situation désastreuse des droits de l'homme et du recul démocratique que la Turquie continue de connaître au cours de l'année écoulée;	5. estime que, en ce qui concerne les droits de l'homme et l'état de droit, les récentes résolutions du Parlement sur la question restent valables compte tenu de la situation désastreuse des droits de l'homme et du recul démocratique que la Turquie continue de connaître au cours de l'année écoulée; ***approuve pleinement la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2022 et le rapport connexe de son comité de suivi sur le respect des obligations et engagements de la Turquie, ainsi que les résolutions adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe dans l'attente de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, qui décrivent en détail le large éventail de lacunes graves en matière de droits de l'homme constamment signalées par des organisations de renommée locale et internationale de défense des droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 235
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. estime que, en ce qui concerne les droits de l'homme et l'état de droit, les récentes résolutions du Parlement sur la question restent valables compte tenu de la situation désastreuse des droits de l'homme et du recul démocratique que la Turquie	5. estime que, en ce qui concerne les droits de l'homme et l'état de droit, les récentes résolutions du Parlement sur la question restent valables compte tenu de la situation désastreuse des droits de l'homme et du recul démocratique que la Turquie

continue de connaître au cours de l'année écoulée;	continue de connaître au cours de l'année écoulée; ***approuve pleinement la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2022 et le rapport connexe de son comité de suivi sur le respect des obligations et engagements de la Turquie, ainsi que les résolutions adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe dans l'attente de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, qui décrivent en détail le large éventail de lacunes graves en matière de droits de l'homme constamment signalées par des organisations de renommée locale et internationale de défense des droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 236
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. condamne fermement les atrocités, les crimes de guerre et les graves violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles, les violences de genre, la déportation d'enfants ainsi que la torture et les assassinats de civils et de prisonniers de guerre, commis impunément par les forces armées turques et leurs sbires dans la guerre illégale, injustifiée et non provoquée menée par la Turquie contre la République de Chypre, et s'en inquiète vivement; rappelle que le soutien à la République de Chypre dans sa résistance contre l'occupation illégale de ses territoires par la Turquie est crucial pour la sauvegarde d'un ordre international fondé sur des règles; demande instamment de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les

auteurs de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme contre la République de Chypre soient identifiés et amenés à répondre de leurs actes; invite l'Union et ses États membres à apporter leur plein soutien à la République de Chypre ainsi qu'aux mesures et aux mécanismes de défense de son indépendance et de son intégrité territoriale; souligne qu'il importe de préserver les preuves des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis, et salue tous les efforts déployés à cette fin;

Or. en

Amendement 237
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. exprime sa profonde inquiétude face à la détérioration des droits des femmes, à la violence fondée sur le genre et à l'augmentation du nombre de féminicides, révélateurs de graves manquements quant à la fourniture d'une protection efficace aux femmes en Turquie; réitère sa ferme condamnation du retrait de la Turquie, par décret présidentiel, de la convention d'Istanbul, qui constitue un revers majeur des efforts visant à promouvoir les droits des femmes dans le pays, et demande une nouvelle fois au gouvernement turc d'annuler cette décision inacceptable et de respecter les traités, pactes et obligations internationaux auxquels il est partie, et d'agir conformité avec ceux-ci;

Or. el

Amendement 238
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. exprime sa profonde inquiétude face à la détérioration des droits des femmes, à l'augmentation des féminicides et à la poursuite des persécutions et du harcèlement des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI+); condamne la remise en question des droits des femmes par le gouvernement turc, en particulier son retrait de la convention d'Istanbul, ainsi que sa campagne agressive contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer, caractérisée par des discours de haine outranciers tenus par personnalités politiques de premier plan; est alarmé par le nombre sans cesse croissant de féminicides commis en Turquie et demande instamment au gouvernement de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes et des filles en appliquant toutes les dispositions de sa loi de protection nº 6284 ainsi qu'en mettant fin à la politique persistante d'impunité et en obligeant les agresseurs à rendre des comptes;

Or. en

Amendement 239
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne avec une vive inquiétude que le gouvernement turc délivre des

cartes d'identité nationales à puce qui précisent l'appartenance religieuse; note que les informations relatives à l'appartenance religieuse sont conservées dans la puce et restent accessibles aux agents publics autorisés en tant que «données qualitatives à caractère personnel», ce qui facilite la discrimination à l'encontre des chrétiens[5 bis];

[5 bis] https://2021-2025.state.gov/report/custom/c3652eaa50/

Or. en

Amendement 240
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. reste préoccupé par les liens étroits du gouvernement turc avec la diaspora turque dans divers pays de l'Union et l'ingérence à laquelle cela donne parfois lieu;

Or. en

Amendement 241
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. prend acte du génocide chrétien totalitaire alimenté par l'idéologie dans l'Empire ottoman, puis en Turquie, qui a été et est toujours systématiquement mis en œuvre; note l'absence d'initiatives des

institutions européennes afin de demander justice pour les victimes des génocides arménien, grec et assyrien;

Or. en

Amendement 242
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. encourage la Turquie, une fois de plus, à reconnaître le génocide des chrétiens (Arméniens, Grecs et Assyriens) afin d'ouvrir la voie aux réclamations des personnes expulsées et de respecter pleinement ses obligations en matière de protection de l'héritage culturel chrétien;

Or. en

Amendement 243
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci;	6. regrette profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci ***ainsi que de la persécution des professionnels de la justice, y compris, tout récemment, l'action en justice intentée par le bureau du procureur général d'Istanbul pour destituer les***

membres dirigeants de l'association du barreau d'Istanbul, accusés de «faire de la propagande pour une organisation terroriste» et de «diffuser publiquement des informations trompeuses» pour avoir réclamé une enquête sur les meurtres de deux journalistes kurdes en Syrie; est alarmé par le manque flagrant d'application des décisions de la Cour constitutionnelle, y compris dans le cas du député Can Atalay, qui a entraîné une grave crise judiciaire, la Cour de cassation ayant déposé une plainte devant une juridiction pénale contre neuf juges de la Cour constitutionnelle; est préoccupé par la récente décision de la Cour de cassation d'annuler les sentences et de libérer six accusés qui avaient été condamnés à 46 peines de réclusion à vie avec circonstances aggravantes et un accusé condamné en 2018 à 12 ans de prison en raison de leur implication directe dans l'attaque de Daech contre l'aéroport Atatürk d'Istanbul, qui a coûté la vie à 45 personnes en 2016;

Or. en

Amendement 244
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci;	6. ***prend acte de l'engagement déclaré du gouvernement turc en faveur de la réforme judiciaire et reconnaît la mise en place de mesures de nature organisationnelle; souligne qu'il est nécessaire d'introduire des mesures structurelles qui permettraient d'améliorer l'indépendance de la justice;*** regrette ***toutefois*** profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du

pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci***, et que ces changements n'aient pas encore donné lieu à des progrès structurels substantiels, le pouvoir judiciaire restant exposé à l'ingérence politique, ce qui porte atteinte à l'état de droit et aux droits fondamentaux***;

Or. en

Amendement 245
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci;	6. regrette profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci; ***ce qui entraîne une perte presque totale de l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'affaiblissement des mécanismes de justice constitutionnelle restants, en particulier les requêtes individuelles, et des violations fréquentes du respect de la légalité; demande instamment à la Turquie de s'abstenir de mettre en place une nouvelle législation draconienne, notamment une loi sur l'influence étrangère et une loi sur la cybersécurité, qui restreindrait encore davantage les libertés fondamentales;***

Or. en

Amendement 246
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. regrette profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci;	6. regrette profondément que, malgré une stratégie de réforme comportant neuf trains de réformes judiciaires, l'état d'indépendance du pouvoir judiciaire en Turquie reste exécrable à la suite de l'ingérence systématique du gouvernement dans le système judiciaire et de l'instrumentalisation politique de celui-ci; ***invite la Turquie à renforcer son engagement en faveur de la gouvernance démocratique, notamment par des réformes garantissant l'indépendance du pouvoir judiciaire;***

Or. en

Amendement 247
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. prend note de l'annonce récente de la quatrième stratégie de réforme judiciaire, qui couvre la période 2025-2029; appelle le gouvernement turc à abandonner les changements superficiels apportés jusqu'à présent par les paquets de réformes et les plans d'action récurrents au profit d'une réforme profonde attendue depuis longtemps qui s'attaquera, grâce à une réelle volonté politique, aux lacunes graves et structurelles du système judiciaire turc; souligne que pour mettre fin à l'ingérence politique dans le système judiciaire, il n'est pas nécessaire de mettre en place une stratégie ou un ensemble de réformes,

mais seulement d'avoir la volonté politique de le faire;

Or. en

Amendement 248
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne la gravité de la situation des chrétiens étrangers mariés à des citoyens turcs, à qui l'on a interdit d'entrer ou de revenir dans le pays; rappelle que plusieurs chrétiens étrangers se sont vu attribuer des codes d'immigration restrictifs, ce qui a entraîné leur interdiction d'entrée en Turquie[4 bis];
	[4 bis] https://realeast.biz/en/kody-deporta-v-turczii/

Or. en

Amendement 249
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. considère que toute ingérence dans l'exercice de la souveraineté et des droits souverains des États membres découlant du droit international est un acte totalement inacceptable;

Or. en

Amendement 250
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique;	7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique ***au moyen d'une batterie croissante de lois répressives, l'utilisation arbitraire de lois antiterroristes, y compris leur application aux mineurs comme dans l'affaire «Kız Çocukları Davası» contre des adolescentes, l'utilisation disproportionnée du délit d'insulte à un agent public, le recours fréquent à des témoins secrets et à des affaires en sommeil dans le cadre de procédures judiciaires entachées d'irrégularités, ou encore la pratique récurrente des arrestations nocturnes et des perquisitions à domicile mises en scène de façon théâtrale afin de présenter les personnes ciblées comme extrêmement dangereuses; se félicite du retrait, en novembre 2024, du projet d'amendement à la législation turque relative à l'espionnage, connu sous le nom de loi contre les «agents d'influence»; invite instamment les autorités turques à s'abstenir de réintroduire à l'avenir une loi similaire avec un champ d'application excessivement large et vague, étant donné la menace sérieuse qu'elle ferait peser sur les organisations de la société civile dans le pays en permettant d'ériger encore plus leurs activités légitimes en infractions; demande aux autorités turques de s'assurer que le projet de loi sur la cybersécurité actuellement en discussion servira son objectif légitime de protection de la confidentialité des données et de la sécurité nationale, sans donner lieu à des violations potentielles des droits***

fondamentaux ni devenir un nouvel outil de répression;

Or. en

Amendement 251
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique;	7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique ***et par les mesures de répression contre les médias indépendants; manifeste sa vive inquiétude concernant les restrictions et la censure dont sont victimes les médias; appelle les autorités turques à s'abstenir de toute nouvelle attaque contre les médias indépendants et à défendre les droits fondamentaux et les libertés civiles telles que la liberté d'expression et la liberté de la presse***;

Or. en

Amendement 252
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique;	7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique; ***particulièrement, ces derniers temps, contre les journalistes et les artistes, en les***

privant de la liberté d'exercer leurs obligations professionnelles, qui sont essentielles à l'information du public dans une société démocratique en bon état de marche;

Or. en

Amendement 253
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique;	7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique; ***constate l'interdiction, pratiquement totale, du droit de réunion;***

Or. en

Amendement 254
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique;	7. reste profondément préoccupé par la répression continue et sans relâche exercée par les autorités turques à l'encontre de toute voix critique ***et par les détournements fréquents des lois antiterroristes contre les opposants***;

Or. en

Amendement 255
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. s'inquiète de l'approbation récente de dispositions légales accordant des pouvoirs extraordinaires au Conseil d'inspection de l'État (DDK) et au fonds de garantie des dépôts d'épargne (TMSF), y compris la possibilité pour le premier de révoquer des fonctionnaires de tous types et de tous niveaux et de nommer des administrateurs, ce qui pourrait être utilisé de manière arbitraire;

Or. en

Amendement 256
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres;	8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales***, en particulier la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté d'association,*** et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres; ***est préoccupé par les récentes vagues d'arrestations et de détentions massives de personnalités politiques, d'universitaires et de journalistes soupçonnés d'entretenir des liens avec le terrorisme, notamment les arrestations d'Elif Akgül (journaliste indépendante), de Yıldız Tar (rédacteur en chef du site d'information LGBT+ Kasos GL) et d'Ender İmrek (chroniqueur***

du quotidien Evrensel), tous bien connus pour leur travail sur les questions relatives aux droits de l'homme; déplore les poursuites, la censure et le harcèlement constants des journalistes et des médias indépendants, la législation existante qui s'oppose à un internet libre et ouvert, et le recours constant au Conseil supérieur de l'audiovisuel (RTÜK) pour réprimer les critiques des médias ou même les médias considérés comme vecteurs de «pessimisme» au lieu de bonnes nouvelles; prend acte des développements positifs liés à la levée partielle, par le ministre de l'intérieur, des restrictions imposées aux veillées hebdomadaires des Mères du samedi (Cumartesi Anneleri) sur la place Galatasaray d'Istanbul; demande la levée complète de toutes les restrictions à leur manifestation pacifique, dans le plein respect de l'arrêt de la Cour constitutionnelle en la matière, et la fin des poursuites judiciaires en cours contre plusieurs de ses membres et sympathisants; est préoccupé par l'emprisonnement de l'éminente défenseuse des droits de l'homme Nimet Tanrıkulu, placée en détention provisoire depuis le 29 novembre 2024;

Or. en

Amendement 257
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de	8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de

l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres;	l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres; ***condamne la récente enquête pénale et les poursuites engagées contre l'association du barreau d'Istanbul et l'emprisonnement de l'un des membres de son conseil d'administration à la suite de son voyage à Strasbourg pour des réunions avec des membres des institutions du Conseil de l'Europe;***

Or. en

Amendement 258
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres;	8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres; ***se félicite du retrait, en novembre 2024, du projet de loi sur les agents étrangers, «agents d'influence», de type russe, mais souligne que l'appareil judiciaire reste très strict, la loi de 2022 sur la «désinformation» réprimant les reportages indépendants;***

Or. en

Amendement 259
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres;	8. invite les autorités turques à mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres***, aggravées par le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire***;

Or. en

Amendement 260
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***invite*** les autorités turques ***à*** mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres;	8. ***prie instamment*** les autorités turques ***de*** mettre un terme aux graves restrictions actuelles en matière de libertés fondamentales et aux atteintes constantes aux droits fondamentaux des membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des syndicalistes, des membres de minorités, des journalistes, des universitaires et des militants de la société civile, entre autres;

Or. fi

Amendement 261
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite les autorités turques à reconnaître officiellement la direction et les structures administratives des minorités non musulmanes, y compris le patriarcat arménien de Constantinople, le patriarcat œcuménique de Constantinople et le grand rabbinat, en tant qu'entités juridiques; note avec inquiétude que les représentants de diverses églises protestantes continuent de se heurter à des obstacles bureaucratiques lorsqu'ils tentent d'enregistrer des lieux de culte et qu'ils ont déclaré être contraints de tenir des offices dans des lieux non enregistrés en raison du refus des autorités locales d'approuver les demandes d'enregistrement et du fait qu'elles continuent d'imposer des restrictions de zonage aux églises; souligne qu'il s'agit d'une discrimination flagrante à l'encontre des différentes confessions et d'une violation du droit à la liberté de religion ou de conviction, car les autorités turques n'ont pas imposé ces restrictions aux congrégations musulmanes sunnites, qui sont autorisées à construire des lieux de culte dans des centres commerciaux, des aéroports et d'autres lieux de moindre importance[1 bis];
	[1 bis] https://www.state.gov/reports/2023-report-on-international-religious-freedom/turkey/

Or. en

Amendement 262
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 bis. fait part de sa vive inquiétude en ce qui concerne la détérioration des normes démocratiques en Turquie, la répression incessante de toute voix critique, des médias indépendants et de la liberté d'expression, en particulier pendant les périodes électorales, et les menaces constantes contre la liberté de la presse et la liberté d'expression en Turquie; déplore le fait que le gouvernement turc ait, avec un certain nombre de lois, notamment la loi de 2020 sur les médias sociaux, la loi de 2021 contre le blanchiment d'argent et la loi de 2022 sur la désinformation, mis en place un réseau législatif complexe servant d'outil pour systématiquement contrôler et réduire au silence les journalistes;

Or. en

Amendement 263
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. est profondément préoccupé par les crimes de haine, y compris les discours de haine, commis à l'encontre des minorités, principalement les Syriens, les Grecs, les Arméniens, les Juifs et les Alévis; invite le gouvernement turc à modifier sa législation pour qu'elle soit conforme aux normes internationales; condamne fermement les déclarations antisémites faites dans les médias et par des hauts responsables à la suite des attaques terroristes du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023; appelle le gouvernement turc à autoriser la célébration d'activités extérieures pour la «Journée de commémoration du génocide arménien» interdite en avril 2024;

Or. en

Amendement 264
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. Rappelle que la Turquie ne reconnaît toujours pas le génocide arménien de 1915;

Or. fr

Amendement 265
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que la Turquie ne reconnaît toujours pas le génocide arménien de 1915;

Or. en

Amendement 266
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. est troublé par le fait que, selon certaines églises protestantes, les autorités locales les ont empêchées d'afficher des croix à l'extérieur de leurs bâtiments[2 bis] et invite instamment les autorités turques à faire le nécessaire sur ce point;

[2 bis] https://www.state.gov/reports/2023-

report-on-international-religious-freedom/turkey/

Or. en

Amendement 267
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. invite le gouvernement à mettre fin à sa longue politique de non-reconnaissance officielle du patriarche œcuménique Bartholomée comme le chef des quelque 300 millions de chrétiens orthodoxes dans le monde[3 bis];
	[3 bis] https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/05/TURKEY-2021-INTERNATIONAL-RELIGIOUS-FREEDOM-REPORT.pdf

Or. en

Amendement 268
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	***supprimé***

Or. en

Amendement 269
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	9. ***invite la Turquie à appliquer pleinement tous les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, conformément à l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme;*** demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays***, tels que dans l'affaire Fokas (29 septembre 2009), où la Cour a statué que la Turquie avait violé l'article 1er du protocole 1 de la Convention européenne des droits de l'homme concernant le droit au respect de ses biens; relève, à cet égard, la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2022 et le rapport connexe de son comité de suivi sur le respect des obligations et engagements de la Turquie, ainsi que les résolutions adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe dans l'attente de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, qui décrivent en détail le large éventail de lacunes graves en matière de droits de l'homme constamment signalées par des organisations de renommée locale et internationale de défense des droits de l'homme***;

Or. en

Amendement 270
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays***, comme dans les cas de Selahattin Demirtaş et d'Osman Kavala, pour lesquels la Turquie fait l'objet d'une procédure d'infraction sans précédent devant le Conseil de l'Europe, dont les conséquences, attendues de longue date, restent à déterminer; appelle une fois de plus la Turquie à appliquer pleinement tous les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, conformément aux obligations inconditionnelles découlant de l'article 90 de la Constitution turque et de l'appartenance de la Turquie au Conseil de l'Europe***;

Or. en

Amendement 271
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays***, bien qu'il s'agisse là de l'une de ses obligations en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme; condamne une fois de plus le refus de la Turquie de libérer le défenseur des droits de l'homme Osman Kavala et les opposants politiques Selahattin Demirtaş et***

Figen Yüksekdağ Şenoğlu, ainsi que la réticence de la Turquie à s'attaquer aux violations qui ont déclenché la procédure d'infraction du Comité des Ministres;

Or. en

Amendement 272
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays; ***condamne l'utilisation abusive et flagrante du système judiciaire pour étouffer l'opposition politique, comme l'illustrent les cas de Selahattin Demirtaş et de Figen Yüksekdağ; déplore la motivation politique sous-tendant ces poursuites, qui s'inscrivent dans un schéma plus général de harcèlement judiciaire à l'encontre des opposants politiques, des militants et des voix critiques en Turquie;***

Or. en

Amendement 273
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris	9. ***invite la Turquie à appliquer***

constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	***pleinement tous les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, conformément à l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme;*** demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays***, tels que dans l'affaire Fokas (29 septembre 2009), où la Cour a statué que la Turquie avait violé l'article 1er du protocole 1 de la Convention européenne des droits de l'homme concernant le droit au respect de ses biens***;
	Or. en

Amendement 274
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	9. ***invite la Turquie à appliquer pleinement tous les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, conformément à l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme, et*** demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays***, tels que dans l'affaire Fokas (29 septembre 2009), où la Cour a statué que la Turquie avait violé l'article 1er du protocole 1 de la Convention européenne des droits de l'homme concernant le droit au respect de ses biens***;
	Or. en

Amendement 275
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays***, démontrant que la séparation des pouvoirs en Turquie reste une fiction juridique ne permettant pas de facto son intégration à l'Union européenne***;

Or. fr

Amendement 276
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays;	9. demeure consterné par le mépris constant affiché par les autorités turques, et en particulier le pouvoir judiciaire, à l'égard des arrêts historiques de la Cour européenne des droits de l'homme, qui restent lettre morte dans le pays***, ce qui démontre que la séparation des pouvoirs en Turquie reste une fiction juridique qui empêche de facto l'intégration de ce pays dans l'Union***;

Or. en

Amendement 277
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. constate avec une vive inquiétude la situation désastreuse dans les prisons turques en raison de la forte surpopulation et des mauvaises conditions de vie, la torture et les mauvais traitements étant, selon certains rapports, systématiques et généralisés, et l'accès aux besoins fondamentaux tels que l'hygiène et l'information strictement limité; est particulièrement préoccupé par les conditions d'incarcération des détenus âgés ou gravement malades; s'inquiète du recours constant à des fouilles corporelles humiliantes dans les lieux de détention et les prisons ainsi que du harcèlement persistant dont est victime le député Ömer Faruk Gergerlioğlu, qui fait actuellement l'objet de 6 procédures de révocation de son siège parlementaire et de son immunité pour, entre autres raisons, avoir dénoncé cette pratique;

Or. en

Amendement 278
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande à la République de Turquie de mettre pleinement en œuvre l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) du 10 mai 2001, en prenant toutes les mesures effectives pour résoudre le problème humanitaire des personnes disparues à Chypre qui, malheureusement, n'est toujours pas réglé 50 ans après l'invasion.

Or. el

Amendement 279
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande aux autorités turques de cesser d'utiliser les lois, notamment la loi sur la désinformation, la loi de 2021 sur la prévention du financement et de la prolifération des armes de destruction massive (loi nº 7262) et la loi de 2018 sur la lutte contre le terrorisme (nº 7145), contre les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 280
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite la Commission et les États membres à utiliser toutes les voies diplomatiques disponibles pour inciter la Turquie à appliquer les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, en se concentrant sur des affaires représentatives telles que celles d'Osman Kavala, Selahattin Demirtaş et de Figen Yüksekdağ Şenoğlu; suggère à la Commission de subordonner le financement de la Turquie à des progrès mesurables en matière d'indépendance judiciaire et de respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme; propose qu'une assistance et des ressources spécifiques soient accordées

aux organisations de la société civile turque qui plaident en faveur d'une réforme et de la protection de l'indépendance de la justice;

Or. en

Amendement 281
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de ***10*** municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale;	10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de ***12*** municipalités et districts ***(Hakkari, Mardin, Batman, Halfeti, Tunceli, Bahçesaray, Akdeniz, Siirt, Van et Kağızman remportés par le parti DEM, ainsi qu'Esenyurt et Ovacık remportés par le parti CHP)*** et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale; ***demande instamment aux autorités turques d'abolir cette pratique conformément aux recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et de la Commission de Venise; demande de nouveau à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité d'envisager, en attendant, d'imposer des mesures restrictives au titre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme à l'encontre des fonctionnaires turcs qui assument le rôle d'administrateurs et de ceux qui les nomment; considère la décision du gouvernement turc de revenir à cette pratique après les dernières élections***

locales de mars 2024 comme un signe clair de son manque de volonté à remédier aux lacunes démocratiques dans le pays et en contradiction flagrante avec la volonté déclarée de redonner vie au processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 282
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale;	10. condamne fermement la décision du gouvernement turc***, à la suite des élections locales de mars 2024,*** de révoquer les maires démocratiquement élus de ***plus de*** 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale; ***demande la libération immédiate et inconditionnelle ainsi que l'acquittement et la réintégration de tous les autres maires arbitrairement arrêtés et démis de leurs fonctions; engage vivement les autorités turques à cesser immédiatement la répression de l'opposition politique et à en inverser le processus ainsi qu'à respecter le droit des électeurs d'élire les représentants de leur choix, conformément aux recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et de la Commission de Venise; demande à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité d'envisager d'imposer des mesures restrictives au titre du régime***

mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme à l'encontre des fonctionnaires turcs qui sont responsables de la destitution des maires élus et de ceux qui ont été nommés par le gouvernement pour les remplacer; dénonce la répression sévère des manifestations contre la destitution des maires élus, y compris l'arrestation arbitraire de centaines de manifestants, dont des mineurs;

Or. en

Amendement 283
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale;	10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale; ***souligne que de telles mesures compromettent les possibilités d'un partenariat plus solide et plus global avec l'Union et nuisent aux progrès à long terme vers une coopération plus étroite;***

Or. en

Amendement 284
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale;	10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale; ***souligne que ces récentes décisions s'intègrent dans une répression accrue à l'égard de la communauté kurde;***

Or. fr

Amendement 285
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale;	10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale; ***souligne que ces décisions récentes s'inscrivent dans le cadre d'une intensification de la répression à l'encontre de la communauté kurde;***

Or. en

Amendement 286

Evin Incir, Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale;	10. condamne fermement la décision du gouvernement turc de révoquer les maires démocratiquement élus de 10 municipalités et districts***, dont la majorité est d'origine kurde,*** et de les remplacer par des administrateurs nommés par le ministère de l'intérieur; considère cette pratique, existant de longue date, qui consiste à nommer des administrateurs, comme une attaque flagrante contre les principes les plus fondamentaux de la démocratie locale;

Or. en

Amendement 287
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Déplore la montée en puissance de l'influence politique et sécuritaire turque au sein des États membres de l'Union européenne, notamment par l'intermédiaire de sa diaspora et de réseaux politico-religieux; condamne les ingérences turques dans les processus politiques internes des États membres et les actes de violence perpétrés via des groupes liés à Ankara, tels que les "Loups Gris"; invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour limiter l'influence turque hostile sur leur territoire;

Or. fr

Amendement 288
Özlem Demirel, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. salue l'appel lancé par le chef et cofondateur du PKK, Abdullah Öcalan, à ses membres pour qu'ils déposent les armes et dissolvent le PKK, en insistant sur le fait que cela pourrait constituer un pas important vers une résolution pacifique, démocratique et durable de la question kurde en Turquie; condamne, en outre, fermement la vague de mesures répressives et d'arrestations massives menée par les autorités turques à l'encontre de larges pans de l'opposition; réaffirme que l'appel d'Öcalan constitue un progrès et que la Turquie doit y répondre par une véritable volonté politique et des actions concrètes qui privilégient une approche constructive afin de parvenir à une solution durable de la question kurde;

Or. en

Amendement 289
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se félicite de l'appel lancé par le leader militant Abdullah Öcalan au PKK pour qu'il dépose les armes, et invite instamment le gouvernement turc à saisir cette occasion pour négocier une solution pacifique au conflit turco-kurde, en plaçant au cœur de ces efforts des garanties en matière de démocratie, de droits politiques et de droits de l'homme

pour la population kurde de Turquie;

Or. en

Amendement 290
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demeure profondément préoccupé par la situation des dernières communautés chrétiennes en Turquie et déplore leur disparition progressive malgré leur ancrage historique;

Or. fr

Amendement 291
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. déplore que les partis politiques et les membres de l'opposition continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes;	11. déplore que les partis politiques et les membres de l'opposition continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes***, comme en témoignent les récentes procédures distinctes engagées contre le maire du parti CHP du district de Beşiktaş à Istanbul, Rıza Akpolat, le maire du parti CHP du district de Beykoz à Istanbul, Alaattin Köseler, le président de la branche jeunesse du CHP, Cem Aydın, et le président du parti Zafer, Ümit Özdag, ou les nouvelles procédures engagées contre le maire du parti CHP de la municipalité d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu; est consterné par la répression implacable et étouffante de toute forme de critique que les autorités turques étendent ces derniers temps à tous***

les secteurs de la société turque, comme l'illustrent, entre autres, les exemples suivants: l'affaire Ayşe Barım, un célèbre agent de talents emprisonné depuis le 27 janvier 2025 pour son implication présumée dans les «manifestations de Gezi» il y a 12 ans, l'enquête lancée contre le président et un cadre du principal groupement d'entreprises du pays, TÜSIAD, Orhan Turan et Ömer Aras, ou encore l'acte d'accusation demandant de lourdes peines de prison contre le rédacteur en chef de Halk TV, Suat Toktaş, et les journalistes Seda Selek, Barış Pehlivan, Serhan Asker et Kürşad Oğuz; est préoccupé par l'implication dans toutes les affaires susmentionnées du procureur général d'Istanbul Akın Gürlek, récemment nommé, qui a un long passé à différents postes dans des affaires très médiatisées liées à des personnalités politiques, et qui pourrait faire envisager l'application de mesures restrictives au titre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme; est également préoccupé par la pression financière croissante exercée sur les municipalités de l'opposition et par les annonces polémiques comme celle concernant les crèches gérées par ces municipalités;

Or. en

Amendement 292
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***déplore*** que les partis politiques et les membres de l'opposition continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes;	11. ***condamne fermement le fait*** que les partis politiques et les membres de l'opposition***, notamment des représentants élus, des journalistes et des acteurs de la société civile, soient emprisonnés sur la base d'accusations d'inspiration politique***

et continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes; ***demande instamment aux autorités turques de libérer immédiatement toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs libertés fondamentales et de cesser de détourner les mécanismes de lutte contre le terrorisme et les mécanismes judiciaires pour faire taire les voix discordantes;***

Or. en

Amendement 293
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. déplore que les partis politiques et les membres de l'opposition continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes;	11. déplore que les partis politiques et les membres de l'opposition continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes; ***se félicite de l'annonce historique du PKK en faveur d'un cessez-le-feu, de l'abandon de la lutte armée et de l'autodissolution; exprime l'espoir d'une évolution tout aussi historique de la vie démocratique turque vers la prise en compte des aspirations légitimes de la communauté kurde, ainsi qu'un optimisme prudent en ce qui concerne l'apaisement des relations dans l'ensemble de la région;***

Or. en

Amendement 294
Evin Incir, Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*

11. déplore que les partis politiques ***et les membres de l'opposition*** continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes;	11. déplore que les ***membres de l'opposition et des*** partis politiques***, notamment Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ,*** continuent à être pris pour cibles ***et détenus arbitrairement*** et à subir des pressions croissantes;

Or. en

Amendement 295
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. déplore que les partis politiques et les membres de l'opposition continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes;	11. déplore que les partis politiques et les membres de l'opposition continuent à être pris pour cibles et à subir des pressions croissantes***, comme la répression dont sont victimes les hommes et femmes politiques kurdes***;

Or. en

Amendement 296
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite la Turquie à collaborer avec les organisations internationales concernées, et notamment le Conseil de l'Europe, afin de prévenir et de combattre le trafic illicite et la destruction délibérée de patrimoine culturel en Turquie et dans la partie occupée de Chypre; souligne qu'il importe de poursuivre le dialogue avec les organisations internationales compétentes et l'Union sur la préservation du patrimoine culturel et religieux;

Or. en

Amendement 297
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. regrette qu'aucun progrès n'ait été enregistré en ce qui concerne la protection des droits des membres et des fondations des minorités non musulmanes; souligne la nécessité de réviser la législation sur les droits de propriété des membres et des fondations des minorités non musulmanes afin de garantir un cadre plus complet, conforme aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux normes de l'Union; demande à la Turquie d'adopter le règlement tant attendu sur l'élection des membres du conseil d'administration des fondations des minorités non musulmanes qui contrôlent les hôpitaux communautaires; rappelle la nécessité pour la Turquie d'appliquer pleinement toutes les recommandations formulées dans la résolution 1625(2008) du Conseil de l'Europe, notamment celles relatives à la restitution des droits de propriété de la population grecque orthodoxe et à ses fondations sur les îles d'Imbros et de Ténédos, ainsi qu'à ses droits de succession, et d'adopter toutes les mesures positives nécessaires pour faciliter le rapatriement des familles issues de minorités qui souhaitent revenir sur ces îles; souligne la nécessité de préserver le caractère biculturel de ces îles;

Or. en

Amendement 298

Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. constate qu'aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la protection des droits des membres et des fondations des minorités non musulmanes, y compris ceux de la population grecque orthodoxe des îles de Gökçeada (Imbros) et de Bozcaada (Ténédos); souligne la nécessité de réviser la législation sur les droits de propriété des membres et des fondations des minorités non musulmanes afin de garantir un cadre plus complet, conforme aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux normes de l'Union; demande à la Turquie d'adopter le règlement tant attendu sur l'élection des membres du conseil d'administration des fondations des minorités non musulmanes qui contrôlent les hôpitaux communautaires;

Or. en

Amendement 299
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. constate qu'aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la protection des droits des membres et des fondations des minorités non musulmanes, y compris ceux de la population grecque orthodoxe des îles de Gökçeada (Imbros) et de Bozcaada (Ténédos); souligne la nécessité de réviser la législation sur les droits de propriété des membres et des fondations des

minorités non musulmanes afin de garantir un cadre plus complet, conforme aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux normes de l'Union; demande à la Turquie d'adopter le règlement tant attendu sur l'élection des membres du conseil d'administration des fondations des minorités non musulmanes qui contrôlent les hôpitaux communautaires;

Or. en

Amendement 300
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. regrette que le nombre de féminicides en Turquie en 2024 soit le plus élevé depuis 2010, année précédant la signature de la convention d'Istanbul; réitère sa ferme condamnation du retrait de la Turquie, par décret présidentiel, de cet accord international et réitère son appel à revenir sur cette décision; invite instamment les autorités turques à améliorer le cadre législatif et sa mise en œuvre afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence contre les femmes et de faire des progrès sur la voie de l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de prise de décision et d'élaboration des politiques;

Or. en

Amendement 301
Evin Incir, Yannis Maniatis

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. se félicite de l'évolution récente de la question kurde en Turquie, notamment de l'appel lancé par Abdullah Öcalan, chef du PKK emprisonné, pour que le groupe s'engage dans un processus de paix et dépose les armes; souligne qu'il s'agit là d'une excellente occasion qu'il faut saisir grâce à un processus politique et inclusif visant à la résolution pacifique du conflit, et demande que ce processus garantisse la justice et la pleine réalisation de l'égalité des droits pour le peuple kurde et les autres minorités en Turquie;

Or. en

Amendement 302
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite le gouvernement turc à s'engager dans un dialogue politique renouvelé et inclusif visant à résoudre pacifiquement la question kurde; souligne la nécessité de défendre les droits de l'homme, le pluralisme politique et les droits civils pour tous les citoyens, y compris les Kurdes; regrette que la répression politique, le harcèlement judiciaire et les atteintes aux droits culturels et linguistiques dont sont victimes les citoyens kurdes persistent, car ils portent atteinte aux principes démocratiques et à la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 303
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. condamne fermement la promotion systématique par la Turquie d'idéologies extrémistes, y compris son alignement sur des mouvements islamistes hostiles aux principes de la démocratie et aux valeurs judéo-chrétiennes; condamne en outre le rôle actif joué par le gouvernement turc dans la promotion de l'antisémitisme au moyen d'institutions et de médias d'État et de sa politique étrangère;

Or. en

Amendement 304
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. fait observer que la rupture de la Turquie avec la légitimité internationale, le respect de la souveraineté nationale des États voisins et les conditions européennes fondamentales de l'état de droit exige une réponse européenne correspondante; considère donc que les dépenses européennes qui profitent à la Turquie de quelque manière que ce soit devraient être suspendues;

Or. en

Amendement 305
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. déplore que la liberté d'internet n'est toujours pas acquise en Turquie, avec de longues peines de prison prononcées pour des messages publiés sur les médias sociaux, des dizaines de blocages d'accès et d'ordres de suppression de contenu, et la propagation de la mésinformation;

Or. en

Amendement 306
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. condamne fermement la promotion systématique par la Turquie d'idéologies extrémistes, y compris son alignement sur des mouvements islamistes hostiles aux principes de la démocratie et aux valeurs judéo-chrétiennes;

Or. en

Amendement 307
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. Appelle le Conseil à ajouter l'organisation turque "les loups gris" à la liste des organisations terroristes de l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 308
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande au Conseil européen d'ajouter l'organisation turque les «Loups gris» à la liste des organisations terroristes de l'Union;

Or. en

Amendement 309
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. demande de nouveau à la Turquie de respecter le rôle du patriarcat œcuménique pour les chrétiens orthodoxes à travers le monde, et de reconnaître la personnalité juridique du patriarche œcuménique ainsi que l'usage public de son titre ecclésiastique; souligne la nécessité d'une législation qui permette à toutes les communautés religieuses et à leurs fondations d'acquérir la personnalité juridique conformément à tous les arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme et aux recommandations de la Commission de Venise; encourage la Turquie à changer le statut de Sainte-Sophie et de l'église du Saint-Sauveur, qui sont actuellement des mosquées, pour qu'elles deviennent des musées; demande à la Turquie de respecter et de protéger pleinement la valeur universelle exceptionnelle des

monuments inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO; note avec inquiétude que la Turquie n'a toujours pas mis en œuvre deux décisions du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO de 2021 et 2023 concernant son obligation de prendre des mesures spéciales pour protéger Sainte-Sophie et l'église du Saint-Sauveur des dommages supplémentaires causés par leur ouverture aux prières publiques;

Or. en

Amendement 310
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. demande de nouveau à la Turquie de respecter le rôle du patriarcat œcuménique pour les chrétiens orthodoxes à travers le monde, et de reconnaître la personnalité juridique du patriarche œcuménique ainsi que l'usage public de son titre ecclésiastique; souligne la nécessité d'une législation qui permette à toutes les communautés religieuses et à leurs fondations d'acquérir la personnalité juridique conformément à tous les arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme et aux recommandations de la Commission de Venise; encourage la Turquie à changer le statut de Sainte-Sophie et de l'église du Saint-Sauveur, qui sont actuellement des mosquées, pour qu'elles deviennent des musées; demande à la Turquie de respecter et de protéger pleinement la valeur universelle exceptionnelle des monuments inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO; note avec inquiétude que la Turquie n'a toujours pas mis en œuvre deux décisions du Comité du patrimoine mondial de

l'UNESCO de 2021 et 2023 concernant son obligation de prendre des mesures spéciales pour protéger Sainte-Sophie et l'église du Saint-Sauveur des dommages supplémentaires causés par leur ouverture aux prières publiques;

Or. en

Amendement 311
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. déplore que les recommandations de la Commission de Venise et les arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme sur le statut des communautés religieuses, leur permettant d'acquérir la personnalité juridique en Turquie, n'aient pas encore été mis en œuvre; réitère sa demande à la Turquie de respecter l'importance du patriarcat œcuménique pour les chrétiens orthodoxes du monde entier, et de reconnaître la personnalité juridique du patriarche œcuménique et l'usage public de son titre ecclésiastique; souligne la nécessité de supprimer les restrictions pesant sur la formation, la désignation et la succession des membres du clergé, d'autoriser la réouverture du séminaire de Halki et de lever tous les obstacles à son bon fonctionnement;

Or. en

Amendement 312
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. continue de déplorer l'absence de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI+, les discriminations, les discours et les crimes de haine dont la communauté LGBTI+ est constamment la victime, les sanctions fréquentes que lui infligent les autorités, comme en témoignent les arrestations massives lors de la Marche des fiertés en 2023, et l'interdiction de la Marche en 2024, alors que les marches anti-LGBTI+ étaient autorisées;

Or. en

Amendement 313
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite la Commission et le Conseil à inclure la promotion de l'antisémitisme par la Turquie dans l'évaluation annuelle du processus d'adhésion de ce pays, en indiquant clairement que de telles actions sont incompatibles avec les valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 314
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. condamne en outre le rôle actif joué par le gouvernement turc dans la promotion de l'antisémitisme au moyen

d'institutions et de médias d'État et de sa politique étrangère;

Or. en

Amendement 315
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. demande instamment à la Turquie de cesser d'utiliser abusivement, pour des raisons politiques, les lois antiterroristes contre les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes;

Or. en

Amendement 316
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. demande à la Turquie de changer à nouveau le statut de Sainte-Sophie et de l'église du Saint-Sauveur, deux monuments du patrimoine mondial de l'UNESCO qui sont actuellement des mosquées, pour qu'elles deviennent des musées, car leur statut actuel constitue une menace sérieuse pour leur pérennité et la préservation du caractère multiculturel du pays; regrette que la Turquie n'ait toujours pas mis en œuvre deux décisions du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO de 2021 et 2023 concernant son obligation de prendre des mesures spéciales pour protéger Sainte-Sophie et l'église du Saint-Sauveur des

dommages supplémentaires causés par leur ouverture aux prières publiques; déplore le manque de protection du monastère de Sumela qui a été mis en avant pour être inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et considère que de tels agissements sapent la confiance entre le gouvernement turc et les communautés religieuses dans le pays;

Or. en

Amendement 317
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. répète qu'aucun progrès significatif n'a été enregistré en ce qui concerne la protection des droits des minorités ethniques et religieuses, en particulier en ce qui concerne leur personnalité juridique; demande à la Turquie de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de Venise à cet égard;

Or. en

Amendement 318
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. exhorte les institutions de l'Union à renforcer les mécanismes de contrôle en ce qui concerne les liens entre la Turquie et les Frères musulmans et leurs réseaux affiliés en Europe, étant donné leur rôle dans la promotion de

discours extrémistes et dans l'affaiblissement de la cohésion sociale et de la sécurité dans les États membres;

Or. en

Amendement 319
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. se félicite du dialogue accru avec les minorités chrétiennes, mais souligne que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir la pleine liberté religieuse et la non-discrimination conformément au cadre de l'ONU et à l'acquis et aux principes de l'Union;

Or. en

Amendement 320
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. invite la Commission et le Conseil à inclure la promotion de l'antisémitisme par la Turquie dans l'évaluation annuelle du processus d'adhésion de ce pays, en indiquant clairement que de telles actions sont incompatibles avec les valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 321
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quinquies. se félicite de l'appel lancé récemment par Abdullah Öcalan au PKK pour qu'il dépose les armes et se dissolve: il s'agit là d'une étape historique, attendue depuis longtemps, qui peut mettre un terme à 40 années de violence ayant causé plus de 40 000 morts; salue les efforts déployés par toutes les parties prenantes pour encourager cette évolution, notamment l'approche constructive de différents dirigeants politiques, à commencer par le dirigeant du MHP, Devlet Bahçeli, qui a permis la visite d'une délégation du parti DEM à la prison d'Imralı et les vastes consultations que ce dernier a menées avec d'autres partis politiques; encourage et soutient les nouvelles mesures prises par toutes les parties concernées afin de renforcer le dialogue et la réconciliation et de relancer un processus politique et inclusif qui pourrait conduire à un règlement pacifique de la question kurde dans ses aspects politiques, sociaux, démocratiques et sécuritaires;

Or. en

Amendement 322
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quinquies. exhorte les institutions de l'Union à renforcer les mécanismes de contrôle en ce qui concerne les liens entre la Turquie et les Frères musulmans et leurs réseaux affiliés en Europe, étant donné leur rôle dans la promotion de

discours extrémistes et dans l'affaiblissement de la cohésion sociale et de la sécurité dans les États membres;

Or. en

Amendement 323
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. Souligne que la candidature de la Turquie aux BRICS+ ne constitue pas une rupture géopolitique ou géostratégique avec l'Occident, mais reflète la volonté d'Ankara de diversifier ses options géoéconomiques et géopolitiques;

Or. fr

Amendement 324
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. met en avant que la candidature de la Turquie pour devenir membre des BRICS+ ne représente pas une rupture géopolitique ou géostratégique avec l'Occident, mais reflète le désir d'Ankara de diversifier ses options géoéconomiques et géopolitiques;

Or. en